

BULLETIN DES SEANCES
du
Grand Conseil
du
Canton du Valais
SESSION CONSTITUTIVE DE MARS 2017



MEMORIAL
des
Grossen Rates
des
Kantons Wallis
KONSTITUIERENDE SESSION VOM MÄRZ 2017

59^e législature / 59. Legislaturperiode

(2017 – 2021)

VOLUME 140

ANNEXES



BEILAGEN



Session constitutive du 27 mars 2017

1. **Ouverture de la session par le doyen de fonction**
[DEC_CE](#)
2. **Office divin à la cathédrale**
3. **Validation de l'élection du Grand Conseil**
[MES_CE](#) - [RAPP_COM](#) - [Statistiques d'élection 2017 au Grand Conseil](#)
4. **Assermentation sur appel nominal des députés et des députés-suppléants**
[Répartition des députés](#) - [Répartition des suppléants](#)
5. **Assermentation du doyen de fonction**
6. **Validation de l'élection du Conseil d'Etat**
[MES_CE](#)
7. **Assermentation des membres du Conseil d'Etat**
8. **Election des quatre scrutateurs**
[Bureau de vote](#)
9. **Election du président du Grand Conseil**
10. **Election du premier vice-président du Grand Conseil**
11. **Election du deuxième vice-président du Grand Conseil**
12. **Election de la commission des finances**
[Candidats](#)
13. **Election de la commission de gestion**
[Candidats](#)
14. **Election de la commission de justice**
[Candidats](#)
15. **Election du président et du vice-président de la commission des finances**
[Candidats](#)
16. **Election du président et du vice-président de la commission de gestion**
[Candidats](#)
17. **Election du président et du vice-président de la commission de justice**
[Candidats](#)
18. **Présentation des collaborateurs du Service parlementaire**
19. **Fin de la session constitutive**

Konstituierende Session vom 27. März 2017

1. **Eröffnung der Session durch den amtsältesten Abgeordneten**
[BES SR](#)
2. **Gottesdienst in der Kathedrale**
3. **Validierung der Grossratswahlen**
[BOT SR](#) - [BER KOM](#) - [Statistiken Grossratswahlen 2017](#)
4. **Vereidigung der Grossräte und Grossratssuppleanten durch Namensaufruf**
[Sitzordnung der Abgeordneten](#) - [Sitzordnung der Suppleanten](#)
5. **Vereidigung des amtsältesten Abgeordneten**
6. **Validierung der Staatsratswahlen**
[BOT SR](#)
7. **Vereidigung der Mitglieder des Staatsrates**
8. **Wahl der vier Stimmzähler**
[Stimmbüro](#)
9. **Wahl des Grossratspräsidenten**
10. **Wahl des ersten Vizepräsidenten des Grossen Rates**
11. **Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates**
12. **Wahl der Finanzkommission**
[Kandidaten](#)
13. **Wahl der Geschäftsprüfungskommission**
[Kandidaten](#)
14. **Wahl der Justizkommission**
[Kandidaten](#)
15. **Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Finanzkommission**
[Kandidaten](#)
16. **Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Geschäftsprüfungskommission**
[Kandidaten](#)
17. **Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Justizkommission**
[Kandidaten](#)
18. **Vorstellung der Mitarbeiter des Parlamentsdienstes**
19. **Schluss der konstituierenden Session**

LISTE DES ORATEURS / REDNERLISTE

[Amoos Emmanuel, AdG/LA](#)

[Bregy Philipp Matthias, CVPO](#)

[Cipolla Alexandre, UDC](#)

[Claivaz Christophe, PLR](#)

[Clausen Diego, CSPO](#)

[Desmeules Jérôme, UDC](#)

[Graber Michael, SVPO](#)

[Heiniger Madeline, AdG/LA](#)

[Kamerzin Sidney, PDCC](#)

[Largey Thierry, Les Verts](#)

[Logean Grégory, UDC](#)

[Martin Gilles, PDCC](#)

[Pitteloud Albert, UDC](#)

[Rausis Joachim, PDCB](#)

[Sauthier-Luyet Anne-Marie, PLR](#)

[Schmidhalter-Näfen Doris, AdG/LA](#)

[Walter Francesco, CVPO](#)

[Wellig Diego, CSPO](#)

Arrêté
convoquant le Grand Conseil du 1^{er} février 2017

Beschluss
zur Einberufung des Grossen Rates vom 1. Februar 2017

GRAND CONSEIL

Session constitutive de mars 2017

Séance du lundi 27 mars 2017

Ordre du jour

1. Ouverture de la session par le doyen de fonction (08 h 15)
Eröffnung der Session durch den amtsältesten Abgeordneten (08.15 Uhr)
2. Office divin à la Cathédrale (08 h 30)
Gottesdienst in der Kathedrale (08.30 Uhr)
3. Validation de l'élection du Grand Conseil
Validierung der Grossratswahlen
4. Assermentation sur appel nominal des députés et des députés-suppléants
Vereidigung der Grossräte und Grossratssuppleanten durch Namensaufruf
5. Assermentation du doyen de fonction
Vereidigung des amtsältesten Abgeordneten
6. Validation de l'élection du Conseil d'Etat
Validierung der Staatsratswahlen
7. Assermentation des membres du Conseil d'Etat
Vereidigung der Mitglieder des Staatsrates
8. Election des quatre scrutateurs
Wahl der vier Stimmzähler
9. Election du président du Grand Conseil
Wahl des Grossratspräsidenten
10. Election de la première vice-présidente du Grand Conseil
Wahl der ersten Vizepräsidentin des Grossen Rates
11. Election du deuxième vice-président du Grand Conseil
Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates
12. Election de la commission des finances
Wahl der Finanzkommission
13. Election de la commission de gestion
Wahl der Geschäftsprüfungskommission
14. Election de la commission de justice
Wahl der Justizkommission
15. Election du président et du vice-président de la commission des finances
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Finanzkommission
16. Election du président et du vice-président de la commission de gestion
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Geschäftsprüfungskommission

17. Election du président et du vice-président de la commission de justice
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Justizkommission
18. Présentation des collaborateurs du Service parlementaire
Vorstellung der Mitarbeiter des Parlamentsdienstes
19. Fin de la session constitutive

Présidence: Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction.

(08 h 15: Madame et messieurs les conseillers d'Etat, mesdames et messieurs les députés et députés-suppléants prennent place.)

1. **Ouverture de la session par le doyen de fonction** **Eröffnung der Session durch den amtsältesten Abgeordneten**

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction
En qualité de doyen et malgré moi, j'ouvre cette session constitutive.

Madame la présidente du Grand Conseil *(voir ci-après)*,
Messieurs les conseillers d'Etat,
Madame la vice-présidente du Grand Conseil,
Monsieur le vice-président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les députés et députés-suppléants,
Chers membres du Grand Conseil,

En tant que doyen de fonction, j'ai l'honneur d'ouvrir cette session constitutive.

Je vous adresse mes salutations les plus cordiales et je vous souhaite la bienvenue au Parlement valaisan.

Comme vous le constatez, la salle du Grand Conseil a subi depuis la session de février une revalorisation optique puisque les plateaux des tables et les coussins des chaises ont été remplacés afin de vous offrir plus de confort et une meilleure performance.

Plus important encore, nous avons remplacé le système de vote qui, dorénavant, ne devrait plus donner lieu à des réclamations - espérons que ça se passe ainsi. Pourtant, les nouveaux écouteurs ne nous sont pas encore parvenus, mais vous avez la possibilité de vous munir d'anciens écouteurs qui se trouvent sur la table à l'entrée de la salle du Grand Conseil.

Si des défaillances devaient avoir lieu durant cette première phase, notamment lors de la session constitutive, je vous prie, aujourd'hui déjà, de bien vouloir nous en excuser et de faire preuve d'indulgence. N'hésitez pas à contacter immédiatement les collaborateurs du Service parlementaire en cas de problèmes rencontrés avec les réaménagements techniques et architecturaux.

Je déclare solennellement ouverte cette session constitutive de la législature 2017-2021.

Avant de passer à l'ordre du jour et comme le prévoit l'article 63 de notre règlement du Grand Conseil, au début de la session constitutive, le Grand Conseil se rend en corps à la Cathédrale.

Le chœur de yodel «Aletsch» de Naters animera la messe et je vous invite tous à y participer.

L'ordre du cortège est le suivant:

- en tête le détachement de la police cantonale,
- puis la vice-présidente du Bureau provisoire avec le premier vice-président et la 2e vice-présidente,
- ensuite les membres du Conseil d'Etat suivis des membres du Bureau provisoire,
- enfin – derrière les drapeaux de leur district - les députés et députés-suppléants en commençant par celui de Conches et en suivant le cours du Rhône... dans son lit actuel.

Je vous prie donc de vous rassembler devant le bâtiment du Grand Conseil.

Je vous souhaite une belle messe et de bien vous ressourcer spirituellement..., il semble que, aujourd'hui, vous en aurez bien besoin.

Merci.

(08 h 30: Départ du cortège pour la Cathédrale.)

2. Office divin à la Cathédrale Gottesdienst in der Kathedrale

(Après l'office, retour en la salle des séances.)

(09 h 40)

Ouverture de la session par le doyen de fonction (suite) Eröffnung der Session durch den amtsältesten Abgeordneten (Fortsetzung)

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Veillez prendre place, s'il vous plaît, pour la suite.

Vous vous êtes bien ressourcés auprès de l'office divin; alors on peut continuer.

Madame la présidente du Conseil d'Etat (auparavant j'avais dit «du Grand Conseil»; vous voyez, suite à l'office divin, elle a progressé dans sa hiérarchie),

Messieurs les conseillers d'Etat,

Mesdames et Messieurs les députés et suppléants,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, ainsi que les personnes présentes à la tribune,

Mesdames et Messieurs les nouveaux parlementaires,

Chers collègues du Haut-Valais,

J'adresse mes remerciements aux curés, aux yodleurs, à la police cantonale et à Valais/Wallis Tourisme pour le pin's.

Et je passe maintenant non pas la parole mais la voix à nos yodleurs qui vont interpréter *Notre beau Valais*.

(...)

(Applaudissements)

Tous nos remerciements aux yodleurs bien évidemment.

Maintenant, vous allez subir un exercice un peu moins mélodieux, c'est le discours du doyen; il ne sera peut-être pas trop élogieux non plus.

Madame la présidente et Messieurs les conseillers d'Etat,
Mesdames et Messieurs les députés,

A la différence de mon illustre prédécesseur, Maître Edmond Perruchoud, qui à la force du poignet s'est doté d'une formation universitaire supérieure, pour ma part, je n'ai accompli que 3 écoles. Les écoles primaires et un peu de secondaire, où j'ai surtout bien retenu l'histoire de mon pays et de ceux qui nous entourent. Une école d'agriculture où j'ai pris connaissance que la vie sur terre était possible grâce aux conclusions d'Archimède et de Newton, et par l'existence de la photosynthèse. Et une école de recrues où, instruit comme grenadier, un officier supérieur nous a inculqué l'importance des objectifs à définir, leur évaluation, afin de les réaliser avec le minimum d'impondérables. Dans mon école de la vie, j'ai tâché tant bien que mal de mettre en pratique ces principes. Lorsque j'ai été victime d'impondérables, c'était rarement dû à la malchance mais souvent à une évaluation incomplète des objectifs et dans ces cas-là, bien souvent, le diable se cache dans le détail.

Mon expérience parlementaire a débuté à la réception de M. Mangisch, président du Grand Conseil en 2005. Durant le banquet, j'ai été placé au côté de Paul Schmidhalter, ingénieur civil. Lors de notre entretien, il m'a fait part de son amertume concernant la polémique issue des différents choix de variantes d'autoroute dans le Haut-Valais. Il est arrivé à la conclusion suivante, je le cite: «Les réserves que j'ai émises concernant les problèmes géologiques et hydrogéologiques contenus dans la variante du projet retenu auront des conséquences énormes sur les coûts et délais de réalisation du projet.» Et de conclure: «Dans moins de 10 ans, les faits me donneront raison, mais je ne serai pas là pour le voir car je vais bientôt mourir.» Effectivement, atteint dans sa santé, il nous quitta peu après.

Six ans plus tard, comme membre de la commission des constructions et de l'équipement, j'ai participé à une séance sur le chantier de l'autoroute dans le Haut-Valais. Le responsable de l'époque nous a fait part des problèmes hydrogéologiques rencontrés et de leur persistance. Il est arrivé à la même conclusion que Paul Schmidhalter et a admis que l'on avait fait un très mauvais choix de variante, que l'on peut déjà constater aujourd'hui par des coûts et délais de réalisation 3 à 4 fois plus élevés.

On répète les mêmes erreurs dans le choix de la variante de correction de notre petit fleuve alpin à qui l'on veut donner une dimension pharaonique, semble-t-il, au mépris des fondamentaux de la physique, de la biologie, de l'économie et d'aménagement du territoire.

Dans ces 2 exemples, on constate que l'orgueil et l'idée d'abandon ont prévalu sur toute autre considération. Dans d'autres cas, c'est par omission que l'on se rend coupable d'irresponsabilité. Il suffit de constater l'état de nos routes qui nécessitent pour leur maintenance un investissement annuel de 150 millions de francs, auxquelles on a alloué des sommes de 30 millions à 40 millions par année durant ces 10 dernières années.

Constat mathématique: à ce jour, nous avons un milliard de retard sur l'entretien de nos routes, auquel s'ajoutent 300 millions de retard sur l'entretien des bâtiments, avoué par l'architecte cantonal. Pour couronner le tout, nos caisses de pension du personnel de l'Etat affichent à ce jour à nouveau un déficit, semble-t-il, de 700 millions de francs. Ainsi, nous avons au total 2 milliards de retard d'investissements concernant la maintenance de nos caisses de pension et de notre patrimoine immobilier. Ces données n'apparaissent pas dans le bouclage comptable 2016 de l'Etat du Valais.

Concernant notre Réseau Santé Valais, il a pu sortir de son coma artificiel suite à une expertise neutre extérieure au canton.

Ces constats engagent la responsabilité du législatif et de l'exécutif qui se doivent de tirer les conclusions qui s'imposent afin de neutraliser l'orgueil ou la cupidité de quelques individus ou groupes d'intérêts aux dépens de l'intérêt général. Pour y parvenir, il faut rompre avec la collégialité de convenance appliquée de manière doctrinaire afin de traiter l'objet prioritairement. Le frein aux dépenses commence par les coupes sombres au gaspillage.

Concernant l'économie privée, notre tourisme devrait, semble-t-il, se diversifier, vu l'évolution démographique, vers la clientèle du troisième âge. Nos forces hydrauliques qui ont malheureusement subi la concurrence déloyale du nucléaire qui n'a jamais sérieusement introduit dans ses coûts la fermeture des centrales et la gestion des déchets subissent aujourd'hui celle tout autant déloyale de l'énergie verte fortement subsidiée. La solution pour revaloriser notre énergie hydraulique serait la livraison de notre électricité pour des voitures électriques de ville avec comme avantage le label vert, la stabilité des prix sur le long terme et la souplesse de production.

A ce jour, tout le monde souhaite l'enterrement des lignes à haute tension. Mais pour que ces souhaits ne restent pas au stade de vœux pieux, il convient de choisir le tracé le plus court, avec un minimum d'obstacles, situé au pied des berges du Rhône actuelles. Ce parcours permet d'imposer aux producteurs d'électricité une solution techniquement et économiquement acceptable. En conséquence, il faudra choisir entre la possibilité d'enterrement des lignes et le projet pharaonique et dispendieux imposé à notre fleuve alpin.

La revalorisation de notre eau potable contenue dans nos barrages, exempte de micropolluants, passe par la réalisation du projet Aqueduc. Notre industrie, comme tous les autres secteurs de l'économie, attend de l'Etat prioritairement des conditions-cadres favorables à son développement.

La survie de notre agriculture dépend impérativement de la non-adhésion à l'Union Européenne et de la non-ratification d'accords de libre-échange.

Force est de constater que nous habitons malgré tout dans un beau pays qui s'appelle la Suisse. Contrairement aux pays voisins, notre pays a évité guerres, aventures coloniales et génocides par le simple fait que les citoyens de ce pays ont bénéficié d'institutions qui leur ont permis de décider ou d'orienter leur destin. Ces valeurs sont bien évidemment la démocratie directe avec les droits d'initiative et de référendum qui permettent le contrôle par le peuple des politiques, le fédéralisme qui permet aux minorités de s'exprimer et la neutralité formelle qui empêche de reporter les problèmes internes sur le voisin. Toutes ces valeurs ne sont en aucun cas négociables. Leur porter atteinte, c'est franchir le Rubicon de la trahison et, de ce fait, adhérer au totalitarisme. Pour un avenir serein, il faudra rester vigilant.

Vive le Valais et vive la Suisse!

(Applaudissements)

Je vous remercie.

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour: Validation de l'élection du Conseil d'Etat..., du Grand Conseil, excusez-moi, ça me préoccupe, vous voyez. Ne brûlons pas les étapes; validons ce qui est déjà validable.

3. Validation de l'élection du Grand Conseil Validierung der Grossratswahlen

Message

concernant l'élection des députés et des députés-suppléants au Grand Conseil pour la législature 2017-2021

Botschaft

betreffend die Wahl der Abgeordneten und Suppleanten in den Grossen Rat für die Legislaturperiode 2017-2021

Raport de la commission de validation /
Bericht der Validierungskommission

Présidente: Madeline Heiniger / Berichterstatter: Francesco Walter

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Nous traitons sous ce point à l'ordre du jour uniquement la validation de l'élection du Grand Conseil du 5 mars 2017 et nous travaillons au moyen de 2 documents: le message du Conseil d'Etat y relatif et le rapport de la commission de validation.

Madame la députée Madeline Heiniger, présidente de la commission de validation, je vous passe la parole pour vos explications.

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA, présidente de la commission de validation

Le peuple a voté et, suite au scrutin du 5 mars dernier, nous voici élus membres de la députation et de la suppléance. Je m'exprimerai donc dans un premier temps sur l'élection du Grand Conseil selon les tâches attribuées à la commission de validation.

Précisons, tout d'abord, que la commission de validation a été nommée par le Bureau provisoire du Grand Conseil et qu'elle s'est réunie à 2 reprises pour élaborer son rapport. Elle est provisoire. En effet, dès que la commission de justice (la COJU) sera nommée aujourd'hui même, la commission de validation n'aura plus lieu d'être et c'est la COJU qui reprendra la tâche et le suivi des diverses décisions.

La commission de validation a reçu les missions suivantes selon la législation:

- examiner la régularité de la composition des groupes politiques;
- examiner le procès-verbal des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat;
- déterminer les incompatibilités éventuelles et les préavis;
- prendre les mesures éventuelles d'instruction.

Concernant la composition des groupes politiques, 9 groupes ont été annoncés et validés. Ils représentent les 130 membres de la députation. Un nouveau groupe apparaît pour la première fois dans l'histoire valaisanne: il s'agit du groupe des Verts et de ses 8 membres. Ce groupe rejoint les 8 autres groupes politiques déjà représentés lors de la précédente législature. Tous les groupes sont en conformité avec la loi et la Constitution valaisanne. Leurs membres seront répartis de façon proportionnelle dans les 3 commissions de haute surveillance et les 8 commissions thématiques.

Concernant les élections du Grand Conseil, je préciserai d'emblée en ce qui les concerne qu'aucun recours n'a été déposé dans le délai requis. Ce scrutin n'est donc pas contesté. Lors de notre première séance de validation des élections, qui a eu lieu le vendredi 10 mars dernier, Maurice Chevrier, chef du Service des affaires intérieures et communales, a commenté le déroulement des élections. Il nous a fait part immédiatement du fait que le délai de recours n'était pas échu et que nous allions nous prononcer en ce sens prématurément. Cette anomalie tient au fait que les délais de validation sont trop courts. Il nous faudra donc opérer au plus vite ces modifications de la Constitution valaisanne que l'échec de la réforme R21 n'a pas permis de corriger comme il était souhaité il y a 4 ans déjà. (Lors de la deuxième séance de validation, le mercredi 22 mars 2017, le bureau de la commission s'est réuni et a pu constater l'absence de recours contre les élections du Grand Conseil.) D'une façon générale, Maurice Chevrier nous informe, lors de notre première séance, que les élections se sont bien déroulées. J'aimerais relever quelques points qu'il a détaillés pour nous:

Les résultats ont été transmis rapidement par les communes.

La proportion des bulletins nuls a diminué significativement.

Le vote par correspondance est utilisé par 90,8% des votants.

Le nouveau système de la bi-proportionnelle a parfaitement fonctionné, et Maurice Chevrier nous le confirme chiffres à l'appui.

Il nous suggère, cependant, encore quelques modifications législatives qui permettront de prévoir des listes séparées dans le futur pour la députation et la suppléance, de réduire les heures d'ouverture des bureaux de vote - réduction qui a d'ailleurs déjà été soutenue lors d'une intervention au Grand Conseil - et d'allonger les délais quant à la convocation de la commission de validation, une recommandation qui prend aujourd'hui toute sa valeur.

Suite à ses explications, la commission de validation renonce, à l'unanimité, à procéder à l'examen détaillé des procès-verbaux d'élections, lesquels peuvent être consultés au secrétariat du Service parlementaire.

Concernant maintenant les cas d'incompatibilité, Carine Knubel, adjointe du Service des ressources humaines, a été chargée d'examiner et de nous faire part d'éventuels cas d'incompatibilité d'employés de l'administration cantonale selon la déclaration de l'activité professionnelle des candidates et candidats. En outre, il a été demandé à tous les membres de la députation de fournir leurs liens d'intérêts au Service parlementaire. Quelques élus ont spontanément fait part de leur situation d'incompatibilité ou de leurs questions. Ainsi, la commission de validation a parcouru, cas par cas, les situations d'incompatibilité. Chaque situation particulière est détaillée dans le rapport qui vous a été fourni et qui se trouve également sur le site de l'administration cantonale. Les incompatibilités avérées ont été résolues soit par la démission, soit par un choix entre 2 élections, soit encore par des dispositions d'exception et pour une courte durée excluant l'une des fonctions incompatibles.

Je ferai la remarque suivante: l'administration dispose de trop peu d'informations pour déterminer des incompatibilités et cet examen dépend en partie de déclarations spontanées des personnes concernées, dont nous saluons d'ailleurs le sens civique. Nous suggérons qu'une directive du service ou une base légale permette, à l'avenir, de rassembler des informations complémentaires de la part des élus afin de faciliter ce travail.

Ainsi, en ce qui concerne l'élection du Grand Conseil, la commission de validation vous propose donc:

- d'approuver la composition des groupes politiques du Grand Conseil;
- de valider les mandats des députés et députés-suppléants ici présents, dont les 2 élus Mathias Joris (*pas élu*) et Carole Basili qui seront assermentés plus tard au moment où cessera l'incompatibilité les concernant.

Afin de conclure sur ce premier point, j'aimerais adresser tous nos remerciements à Claude Bumann et aux collaborateurs du Service parlementaire ainsi qu'au chef de service Maurice Chevrier, à l'adjointe des ressources humaines Carine Knubel et à notre conseiller d'Etat Maurice Tornay présent lors de notre première séance.

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Le député Diego Clausen demande la parole.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Aufgrund der Beschwerde von Seiten der UDC gegenüber dem 2. Wahlgang der Staatsratswahlen ist die CSPO schon sehr erstaunt, dass sich die Ungereimtheiten in Richtung Wahlbetrug wohl ebenso auf die Staatsratswahlen des 1. Wahlgangs und somit auch auf die Grossratswahlen und Suppleantenwahlen ausdehnen könnten.

Man muss wissen, dass bereits eine Differenz von 15 (!) Listen eine andere Sitzverteilung hervorrufen könnte. Die CSPO wäre hier der Nutzniesser auf Kosten der SVP.

Deshalb verlangt die CSPO, dass die Validierung - also wir sprechen nicht gegen die Validierung ein - unter Vorbehalt erfolgt, sodass das Strafverfahren, das eingesetzt wird, ausgedehnt wird und auch den 1. Wahlgang untersucht sowohl der Staatsratswahlen wie auch der Grossrats- und Suppleantenwahlen.

So gesehen, fordern wir ebenso auch das Parlament auf, uns zu folgen und uns dahingehend zu unterstützen, dass diese strafrechtliche Untersuchung ausgedehnt wird.

Die CSPO verzichtet auf eine Nichtanerkennung der Wahl im Sinne einer Stimmrechtsbeschwerde. Erstens sind hier die Fristen abgelaufen. Da muss ich die Kommissionspräsidentin, Frau Heiniger, dahin gehend unterstützen, erstens sind die Fristen sehr kurz angesetzt - das müssen wir unbedingt mit der R21 korrigieren - und zweitens müssten dann auch schon die Gemeinden kommunizieren, dass es Ungereimtheiten gibt, denn sonst kann man ja gar nicht einsprechen. Und wir wollen ja nicht immer einsprechen unter Vorbehalt. Zweitens verzichten wir auch darauf, dass wir das dem Volk nicht mehr antun wollen, dass Ruhe einkehren soll, dass die strafrechtliche Untersuchung fortgesetzt werden kann. Und wir wollen im Moment auch nicht, dass Kosten verursacht werden.

Die Frage bleibt aber offen, was das Parlament entscheiden wird, falls die strafrechtliche Untersuchung entscheidende Resultate im Sinne von anderen Sitzverteilungen hervorbringt, so wie es in den Medien bereits dargestellt wurde. Spätestens dann müsste der Grosse Rat über die Anerkennung der Wahl beziehungsweise über eine Neuwahl entscheiden.

Ich möchte hier nicht länger werden, die Angelegenheit ist traurig genug, und danke Ihnen für die Unterstützung.

Graber Michael, Grossrat, SVPO

Unsere Fraktion ist sich zwar nicht sicher, ob es so etwas gibt wie eine Verteidigung unter Vorbehalt, also ich denke schon, dass das eher bedingungsfeindlich ist, aber weil uns die Demokratie so wichtig ist, dass wir wirklich wollen, dass der wahre Wählerwille zum Ausdruck kommt, werden wir dem Antrag der CSPO folgen.

Ich danke Ihnen.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Wenn wir von Wahlbetrug reden, dann reden wir von etwas Gravierendem, dann wird die Demokratie in den Grundfesten erschüttert. Was wir in den letzten Wochen und Tagen erfahren haben, trifft die Demokratie.

Wenn Leute betrügen, um irgendjemandem zu verhelfen, dass er zu irgendeinem politischen Amt kommt, dann können wir dies nicht gutheissen. Die CVPO verurteilt jeden Versuch eines Wahlbetrugs aufs Schärfste.

Trotzdem, wir müssen auch der juristischen Argumentation folgen. Die CVPO hat realisiert, dass die Verwirkungsfristen für eine Wahlbeschwerde ungestrichen verstrichen sind. Niemand hat vom Recht, eine Wahlbeschwerden zu machen, Gebrauch gemacht. Das Strafverfahren, da sind wir überzeugt, da wird die Strafjustiz mit allen Mitteln daran arbeiten, damit die Täter gefunden werden. Dies hat aber keinen direkten Einfluss auf eine allfällige Wahlbeschwerde, die eben nicht eingereicht worden ist.

Die CVPO ist skeptisch, ob eine Validierung unter Vorbehalt überhaupt möglich ist; dazu müsste sich die Dienststelle äussern. Wir sind aber selbstverständlich auch der Meinung, wenn dies möglich sein sollte, dann werden wir dies unterstützen, denn es gibt nichts Wichtigeres, als dass der Wille der Wählerinnen und Wähler geschützt wird, dass der

Wille der Wählerinnen und Wähler schlussendlich am Ende einer Wahl zum Ausdruck kommt. Und wir werden alles daran setzen müssen, dass wir mit gesetzgeberischen Massnahmen zukünftig solche Dinge verhindern, wie sie beim 1. und 2. Wahlgang offensichtlich geschehen sind.

In diesem Sinne, die CVPO verurteilt das Geschehene aufs Schärfste.

Ich danke.

Logean Grégory, député, UDC

Le groupe UDC soutiendra aussi la proposition du CSPO en précisant que cette réserve, je pense qu'il faut la prévoir pour les districts dans lesquels il y a potentiellement un problème avec les élections puisque les élections du Grand Conseil se traitent par circonscription électorale et de préciser aussi que le délai de recours étant échu, il est peu probable qu'il y ait une réelle valeur juridique à cette demande mais, par souci de transparence, évidemment que l'UDC soutient cette demande avec peut-être la volonté de la prévoir pour les circonscriptions en question, c'est-à-dire les circonscriptions du Haut-Valais.

Quant à l'élection du Conseil d'Etat, je reprendrai la parole tout à l'heure pour expliciter notre position.

Merci.

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Je vois qu'il n'y a plus de demande de parole et que les conclusions de la commission de validation ne sont pas acceptées.

Nous allons donc passer au vote.

Ceux qui sont pour les conclusions de la commission de validation appuient sur la touche verte; ceux qui sont pour la proposition de M. le député Diego Clausen, avec réserve, sur la touche rouge. Le vote est lancé.

Voici le résultat:

Nombre de votes: 119

Abstentions: 7

Non: 36

Oui: 76

On a ainsi validé sans réserve la proposition de la commission.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Un peu de silence, s'il vous plaît!

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

**4. Assermentation sur appel nominal des députés et des députés-suppléants
Vereidigung der Grossräte und Grossratssuppleanten durch Namensaufruf**

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Je passe la parole à la vice-présidente du Bureau provisoire, Mme la députée Doris Schmidhalter-Näfen, pour la lecture de la prestation de serment et de promesse solennelle, en allemand. Je les lirai ensuite en français.

(Eidesformel und feierliches Gelöbnis, siehe Artikel 66 des Reglements des Grossen Rates.)

(Formule du serment et formule de la promesse solennelle, cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Pour l'appel nominal, nous procédons de la manière suivante: Nous appelons par groupe les députés, ils se lèvent, puis ils seront appelés nominalement puis chacun jure ou promet. Et ainsi de suite.

Appel nominal

Namensaufruf

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Est-ce qu'un député ou un député-suppléant n'a pas été appelé dans la salle?

Il semble que non.

DEPUTES

A l'exception de

M. Anton Lauber CSPO, Mme Marie-Claude Noth-Ecoeur PLR et M. Stéphane Pont PDCC,

mesdames et messieurs les députés ont tous prêté serment.

DEPUTES-SUPPLEANTS

A l'exception de

M. Manfred Kuonen CSPO, M. Serge Rey UDC, M. Fabian Solioz UDC, Mme Nicole Fumeaux Les Verts et Mme Carole Basili PDCC (incompatibilité temporaire),

mesdames et messieurs les députés-suppléants ont tous prêté serment.

5. Assermentation du doyen de fonction

Vereidigung des amtsältesten Abgeordneten

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Il reste donc à assermenter votre serviteur, doyen de fonction.

L'assermentation se fait par ma collègue-suppléante Doris Schmidhalter-Näfen, vice-présidente du Bureau provisoire (*qui prie les membres de la Haute Assemblée de se lever*).

(Formule du serment, cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)

(...)

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Ainsi, nous sommes tous désormais, et tous assermentés, membres du Parlement valaisan.

Je vous félicite.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

6. Validation de l'élection du Conseil d'Etat Validierung der Staatsratswahlen

**Message
concernant l'élection des membres du Conseil d'Etat
pour la législature 2017-2021**

**Botschaft
betreffend die Wahl der Mitglieder des Staatsrats
für die Legislaturperiode 2017-2021**

Raport de la commission de validation /

Bericht der Validierungskommission

Présidente: Madeline Heiniger / Berichterstatter: Francesco Walter

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

M. le député Grégory Logean demande la parole.

Logean Grégory, député, UDC

Chères et chers collègues, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter chaleureusement pour votre élection et assermentation. La noble Assemblée peut maintenant délibérer de plein droit.

Je prends la parole pour déposer une **motion d'ordre**, enfin vous en faire état puisqu'elle a été déposée ce matin auprès de vous-même, Monsieur le doyen.

J'aurais préféré ne pas avoir à intervenir sur le sujet de la question de la validation de l'élection du Conseil d'Etat; j'aurais aimé en finir avec cette campagne longue et pénible en félicitant les conseillers d'Etat réélus et élus. Malheureusement, au regard des récents événements, il nous apparaît que le Conseil d'Etat ne pourra pas être légitimé tant que toute la lumière ne sera pas faite sur les cas de fraudes systématiques dénoncés par les communes de Brigue, Naters et Viège. Une plainte pénale a d'ailleurs été officiellement déposée par les communes de Brigue et de Naters en raison de ces faits et la commune de Viège a également annoncé le dépôt d'une telle plainte. Le procureur général Nicolas Dubuis a confirmé l'ouverture d'une procédure pénale. Il sied ici de rappeler d'un point de vue formel que le ministère public doit statuer sur les auteurs des faits incriminés, respectivement les sanctionner, mais il appartient à cette Haute Assemblée, au Grand Conseil, de statuer sur la validité ou non de ladite élection. Il appartient donc au Grand Conseil d'accepter ou de refuser de valider cette élection, et par conséquent de rejeter ou non le recours de l'UDC. Nous précisons aussi qu'à l'heure où on se parle, le délai de recours n'est pas encore échu. D'ailleurs en 2013, lors de cette même session constitutive, cela avait été relevé tant par le président Serge Métrailler, qui pourra certainement vous le confirmer, il avait été visionnaire, malheureusement ses recommandations n'ont pas été suivies, mais également par le chef

du Service des affaires intérieures et communales qui, dans le rapport de la commission en 2013, avait regretté avec raison la précipitation avec laquelle les affaires sont traitées.

En ce qui concerne les pouvoirs de la commission de validation, l'article 17 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs prévoit de manière générale que les commissions procèdent aux éclaircissements nécessaires et l'article 56 propre à cette commission prévoit qu'elle procède aux mesures d'instruction et rapports sur les éventuels recours dirigés contre ces élections. Il apparaît évident, à ce stade, que la commission de validation n'a pas pu procéder aux instructions nécessaires et que, par conséquent, statuer sur le fond du recours alors qu'aucune mesure d'instruction n'a été ordonnée et encore moins aucune mesure n'a été prise, eh bien!, cela constituerait un vice de procédure évident, pour ne pas dire une forme de coup d'Etat.

En ce qui concerne la recevabilité de la présente motion d'ordre, nous invoquons l'article 108 du règlement du Grand Conseil qui prévoit qu'on peut intervenir sur les délibérations; c'est précisément le cas. Nous relevons aussi l'article 74 et l'article 64 de la LOCRP qui prévoient justement qu'un objet de manière générale peut être ajourné jusqu'à ce qu'il est mis en vote et c'est précisément ce que nous demandons aujourd'hui au vu des incertitudes qui planent sur ces élections. Je crois qu'il sied d'ajourner les points 6 et 7 de l'ordre du jour. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire entrer les nouveaux conseillers d'Etat par la petite porte. Au contraire, les Valaisannes et les Valaisans doivent pouvoir s'appuyer sur un Gouvernement solide et surtout pleinement légitimé. Raison pour laquelle nous vous demandons d'ajourner ces points 6 et 7 afin de permettre à la commission de justice, qui prendra le relais de la commission de validation, de pouvoir statuer sur les faits et surtout instruire les mesures d'instruction nécessaires qui n'ont malheureusement pas pu être prises à ce stade, ce qui est un comble. Précisons encore que le délai de recours d'ailleurs n'est pas encore échu.

Donc merci d'avance, pour la crédibilité de nos institutions, d'accepter cette motion d'ordre afin que nous retrouvions un petit peu de sérénité.

Merci.

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Je répondrai au député Grégory Logean ceci concernant la motion d'ordre.

La motion d'ordre est, selon l'article 108 du règlement du Grand Conseil, une demande concernant la procédure des délibérations, des votations et des élections au sens du règlement. Dans ce sens, il est légitime qu'un député demande par le biais d'une motion d'ordre de reporter un objet qui se trouve à l'ordre du jour.

Mais, il y a des objets que le Grand Conseil ne peut pas reporter ou suspendre parce que la Constitution, semble-t-il, la loi ou le règlement les lui imposent. La validation de l'élection du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, et la vérification des mandats, est justement un des objets que nous ne pouvons pas ne pas traiter aujourd'hui. Selon l'article 39 de la Constitution, les articles 54 et suivants de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs et les articles 64 et suivants du règlement du Grand Conseil, il incombe à la session constitutive de passer ces actes. Le Grand Conseil est tout de même libre de valider ou de ne pas valider, mais il est obligé de traiter ce point à l'ordre du jour.

Raison pour laquelle je pourrai refuser en tant que doyen cette motion d'ordre, mais comme je suis démocrate et empreint un peu de bon sens, je laisse trancher le Parlement pour 2 raisons qui me semblent quand même évidentes, nous devons décider:

1. le délai de validation n'est pas terminé et
2. vu les irrégularités qui se sont passées et le nombre peut-être d'irrégularités passées dont on n'a pas la certitude.

C'est au Parlement à décider, donc ceux qui acceptent la motion d'ordre, touche verte; ceux qui la refusent, touche rouge..., mais attendez une minute, je n'avais pas vu, M. le député Alexandre Cipolla demande la parole.

Cipolla Alexandre, député, UDC

Je me permets de prendre la parole comme membre de la commission de validation qui a délibéré ce matin avant le plenum. Je me suis rendu à cette séance avec une série de questions que de nombreux Valaisans et Valaisannes se posent suite aux révélations de la presse la semaine dernière concernant les soupçons de fraudes et les dénonciations pénales pour cette même raison de plusieurs communes haut-valaisannes. En effet, il me semble important que le Grand Conseil soit informé de l'ensemble des éléments pertinents qui doivent lui permettre de prendre une décision éclairée concernant la validation de l'élection et l'assermentation de nos nouvelles autorités exécutives.

J'ai demandé ce matin même en séance de ladite commission que nous soient fournis différents éléments. Tout d'abord, le dossier complet entre les mains du ministère public concernant les 3 plaintes des communes de Naters, Brigue et Viège, que soient entendues lesdites communes afin de nous fournir les éléments nous permettant de nous faire un avis exhaustif sur l'importance de la fraude. De plus, j'ai également fait remarquer que le Grand Conseil ne pouvait pas valablement demander de valider cette élection avant même l'échéance du délai de recours qui échoit ce soir même. Cette remarque avait déjà été effectuée en son temps par le président de cette commission, notre collègue Serge Métrailler, il y a 4 ans lors de la réunion de cette même commission de validation. Cette année, la situation est pire encore, plus choquante même puisqu'un recours a effectivement été déposé contre l'élection des membres du Conseil d'Etat.

J'ai également soulevé l'élément de procédure que le recours déposé a un effet suspensif de plein droit et que la conséquence pratique de l'effet suspensif, c'est que le Grand Conseil ne peut tout simplement pas se prononcer sur les points 6 et 7 de l'ordre du jour, à savoir la validation et l'assermentation des nouveaux élus au Conseil d'Etat. A défaut, sa décision reviendrait à préjuger de l'issue du recours ou même à statuer sur le fond, alors qu'aucune mesure d'instruction, à ma connaissance, n'a été ordonnée et encore moins prise. A cette fin, j'ai proposé à la commission de supprimer les points 6 et 7 de l'ordre du jour. Il me semble important que le Grand Conseil fasse son travail correctement et en toute connaissance de cause, et cela passe par une instruction préalable du recours déposé en date du vendredi courant.

La population valaisanne est en droit d'avoir des autorités qui ont été régulièrement élues. Cela est l'essence même de la démocratie. J'engage ce Parlement à ajourner les 2 points de notre ordre du jour et ce jusqu'à droit connu, après une enquête réalisée et instrumentée régulièrement et non à la va-vite. Nos concitoyens attendent de leurs autorités qu'elles agissent dans le sens du bien commun et correctement. Il est de l'intérêt général que les nouveaux conseillers d'Etat soient élus à la régulière et non à la suite d'élections lors desquelles un soupçon de fraude a été constaté. Notre canton a besoin d'autorités fortes qui peuvent gouverner sans le risque d'être contestées dans leur action par une procédure pendante contre leur élection.

Pour un Valais fort et crédible, je vous demande de soutenir l'ajournement des points 6 et 7 de l'ordre du jour.

Je vous remercie pour votre attention.

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Nous devons voter la motion d'ordre si on reporte, oui ou non, les points 6 et 7 de l'ordre du jour.

Alors le vote est lancé. Ceux qui sont..., le député Sidney Kamerzin demande la parole... puisqu'on a accordé...

Kamerzin Sidney, député, PDCC

Merci Monsieur le doyen de fonction.

Comme l'a exprimé très clairement le doyen de cette Assemblée, je crois qu'on évoque des articles de loi, on évoque des jurisprudences.

Avant ça, comme élu du Grand Conseil, on doit respecter la Constitution. Je pense que c'est ça, on a été élu pour ça, pour respecter la Constitution et les lois. Et on a, comme l'a dit le doyen de cette noble Assemblée, des lois et la Constitution qui disent, qui obligent le Grand Conseil aujourd'hui à voter sur cette validation ou non. Eh bien!, nous devons voter. Nous ne pouvons pas aujourd'hui prendre des mesures immédiatement anticonstitutionnelles. Nous avons l'obligation de nous prononcer sur l'assermentation des conseillers d'Etat, sur la validation du vote du Conseil d'Etat. Ce n'est pas au Grand Conseil de décider comment il veut faire quand on a du droit constitutionnel qui fixe le déroulement d'une Assemblée. Ça c'est le premier point.

Vous aurez la possibilité, après, de vous prononcer, d'accepter ou de refuser l'élection des conseillers d'Etat. C'est votre droit le plus strict. C'est votre droit de faire des procédures de recours.

Par contre, l'ordre constitutionnel doit être respecté, Mesdames et Messieurs, je vous invite à refuser cette motion d'ordre.

Merci de votre attention.

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Comme j'ai ouvert malheureusement la boîte de Pandore, je passe la parole au député Christophe Claivaz et ensuite au député Grégory Logean.

Claivaz Christophe, député, PLR

Je suis étonné de la procédure que nous appliquons ce matin à ce point de l'ordre du jour puisque, normalement, une motion d'ordre est exprimée avec le fond rapidement par son auteur, ce qui a été fait par le député Grégory Logean, et après on doit voter sur cette motion d'ordre ou alors discuter d'une ouverture de discussion.

Après, je suis étonné par les propos de M. le député Alexandre Cipolla qui parle d'éléments qui ont été discutés ce matin en séance de commission de validation. Il y a un devoir de réserve des membres des commissions sur ce qui se discute en commission et seuls la présidente de la commission ou son rapporteur peuvent faire état de cette discussion.

Alors, je vous demande, tout d'abord, de refuser cette motion d'ordre et je reprendrai la parole, tout à l'heure, sur le fond par rapport à la validation de l'élection au Conseil d'Etat.

Merci pour votre attention.

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

La parole est donnée au député Grégory Logean, mais court.

Logean Grégory, député, UDC

Très bref.

Une petite correction matérielle à l'intention de M. le député Sidney Kamerzin.

L'article 70 de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs prévoit justement qu'un objet peut être ajourné ou renvoyé au Conseil d'Etat ou à la commis-

sion compétente. Donc, nous respectons la Constitution. Il a été mis à l'ordre du jour mais, jusqu'au vote final, il y a la possibilité qui est offerte au Parlement de pouvoir l'ajourner et c'est ce que nous demandons pour la crédibilité de nos institutions puisque, manifestement, nous ne sommes pas en l'état habilités à nous prononcer sur le fond du recours.

Donc, merci de soutenir cette motion d'ordre, notamment pour la crédibilité de notre canton et de ses institutions.

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Bon, le vote est lancé..., non, vous vous exprimerez ultérieurement après lors du débat. Je pense que, autrement, on n'en finit pas.

Alors, nous lançons le vote. Ceux qui acceptent la motion d'ordre appuient la touche verte; ceux qui la refusent, la touche rouge. Le vote est lancé.

Nombre de votes rentrés: 128

Abstention: 0

Non: 106

Oui: 22.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Le résultat est clair.

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

On passe maintenant à la validation de l'élection du Conseil d'Etat.

Nous traitons donc à ce point de l'ordre du jour la validation de l'élection du Conseil d'Etat des 5 et 19 mars 2017 et nous travaillons au moyen des documents suivants:

Message concernant l'élection du Conseil d'Etat pour la législature 2017-2021

Rapport de la commission de validation

Recours de l'UDC du Valais romand à l'encontre de l'arrêté du Conseil d'Etat proclamant les résultats de l'élection des membres du Conseil d'Etat 2017 (scrutin de ballottage) du 22 mars 2017

Décision du Grand Conseil

Lettre (recommandée) de Me Jean-Luc Addor pour l'UDC du Valais romand

Le projet de décision concernant le recours déposé par l'UDC du Valais romand sera entièrement lu par le rapporteur et commenté par la présidente de la commission de validation.

Je passe la parole à la présidente de la commission de validation.

Heiniger Madeline, députée, AdG/LA, présidente de la commission de validation

De toute évidence, je prends aujourd'hui la parole dans un contexte chahuté par l'actualité en ce qui concerne l'élection du Conseil d'Etat.

La commission de validation s'est donc réunie le 10 mars 2017 après le premier tour des élections. Puis, elle a été représentée par son bureau le 22 mars 2017 après le deuxième tour des élections pour le Conseil d'Etat. A ce moment, elle a constaté avec les explications de Maurice Chevrier que les élections s'étaient déroulées dans de bonnes conditions. Elle a ainsi renoncé, à l'unanimité, à l'examen détaillé des procès-verbaux d'élection.

Tout en étant avertie que le délai de recours concernant le scrutin de ballottage du Conseil d'Etat ne serait échu qu'après la session constitutive, elle a proposé au Grand Conseil, sous réserve d'éventuels recours, de valider les élections au Conseil d'Etat du canton du Valais.

Ce n'est que le vendredi 24 mars 2017 que la commission a été informée par la presse des fraudes révélées dans le Haut-Valais. Le rapport qu'elle a rendu a donc été établi avant ces révélations. La presse donc a révélé que les communes de Brigue, Naters puis Viège avaient décelé des irrégularités lors du scrutin du 19 mars 2017. Ces fraudes à ce jour concernent un peu plus de 70 cas avérés. Le ministère public a ouvert une procédure afin d'enquêter sur cette affaire.

Le 24 mars également, l'UDC du Valais romand a déposé un recours avec effet suspensif contre l'arrêté de proclamation de l'élection des membres du Conseil d'Etat. Elle a également demandé la récusation du chef du Service parlementaire et de ses collaborateurs.

La commission de validation s'est donc réunie à nouveau ce matin même. Elle a traité des 2 demandes du recours, s'est positionnée contre la demande de récusation du chef du Service parlementaire et s'est déterminée sur le point du recours.

Je tiens à insister ici sur le fait que le recours déposé à l'encontre des résultats de l'élection des membres du Conseil d'Etat concerne uniquement le second tour, soit le scrutin du 19 mars 2017. Le délai de recours sera d'ailleurs échu seulement ce lundi 27 mars 2017 au soir comme il a été dit.

La bataille électorale de ces dernières semaines a été rude. La campagne a été suivie largement hors de nos frontières cantonales. Elle a mobilisé la population valaisanne qui s'est empressée de voter avec un taux de participation élevé. Aujourd'hui, les fraudes perpétrées ébranlent la confiance des citoyennes et des citoyens et jettent un discrédit sur notre canton. Elles nous choquent. Elles sont graves. Nous les condamnons avec force.

Ainsi, j'aimerais, devant notre Parlement et pour nos concitoyennes et concitoyens, clarifier le cadre des diverses actions autour de ces fraudes. Le ministère public a été saisi de 2 plaintes pénales déposées par les communes de Brigue et de Naters et une procédure est ouverte. C'est le volet pénal de l'affaire et nous attendons que la justice fasse toute la lumière sur ces fraudes intolérables pour notre démocratie. L'autre volet, selon la séparation des pouvoirs, concerne les décisions politiques à prendre en conséquence de ces fraudes. C'est au Grand Conseil de prendre les dispositions qui lui sembleront les meilleures et qui respecteront les principes de proportionnalité et d'impartialité qui s'imposent pour l'intérêt général.

Est-ce que je donne maintenant la position de la commission par rapport au recours? Maintenant.

La position de la commission: Elle suit la décision qui vous est proposée ce matin. Elle estime qu'en l'état actuel de nos connaissances sur l'ampleur des fraudes, celles-ci ne remettent pas en question les résultats du vote. Bien sûr, si l'enquête du ministère public démontrait que l'ampleur des délits est plus importante et que le vote effectué s'en trouverait modifié, il serait alors possible de lancer un nouveau scrutin électoral. Mais, l'enquête en question pourrait durer des mois et compromettre ainsi le bon fonctionnement de l'Etat si le recours était accepté.

Dans cette pesée d'intérêts et tout en soulignant la possibilité pour l'UDC d'une voie de recours auprès du Tribunal fédéral, elle souhaite qu'il soit procédé à la validation et à l'assermentation des membres du Conseil d'Etat.

J'aimerais adresser à nouveau tous nos remerciements aux collaborateurs du Service parlementaire pour l'énorme travail effectué ces jours.

Merci également aux membres de la commission de validation pour leur engagement et leur disponibilité.

Je vous remercie pour votre attention.

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Je remercie la présidente de la commission de validation et je passe la parole au député Francesco Walter pour la lecture du projet de décision.

Walter Francesco, député, CVPO, rapporteur

Décision du Grand Conseil du canton du Valais
concernant

le recours de l'UDC du Valais romand, représentée par Maîtres Jean-Luc Addor et Stéphanie Künzi, Avenue du Tourbillon 100, 1950 Sion 4

à l'encontre de

l'arrêté du Conseil d'Etat proclamant les résultats de l'élection des membres du Conseil d'Etat 2017 (scrutin de ballottage) du 22 mars 2017

A) ETAT DE FAITS

1. Le 19 mars 2017 a eu lieu l'élection des membres au Conseil d'Etat (scrutin de ballottage).
2. Par arrêté du 22 mars 2017 du Conseil d'Etat en fonction relative à la proclamation de l'élection des membres du Conseil d'Etat (scrutin de ballottage), Madame Esther Waeber-Kalbermatten et Messieurs Roberto Schmidt, Jacques Melly, Christophe Darbellay et Frédéric Favre ont été proclamés élus membres du Conseil d'Etat pour la période administrative 2017-2021. La décision se base sur les résultats suivants:

Electeurs inscrits	213'959
Bulletins entrés	131'274
Bulletins blancs	629
Bulletins nuls	2'625
Bulletins valables	128'020

Roberto SCHMIDT	59'616
Jacques MELLY	57'582
Christophe DARBELLAY	54'338
Esther WAEBER-KALBERMATTEN	53'990
Frédéric FAVRE	44'644
Oskar FREYSINGER	42'520
Stéphane ROSSINI	40'429

3. Cet arrêté a été publié dans le Bulletin Officiel n°12 du canton du Valais du 24 mars 2017.
4. L'UDC du Valais romand a déposé le 24 mars 2017, à 17 heures 15, un recours contre cet arrêté auprès de la Chancellerie du canton du Valais. Le recours se réfère aux cas de fraudes publiés dans les médias, selon lesquels un nombre de citoyens des communes de Brigue, Naters et Viège, bien que n'ayant pas reçu leur matériel de vote, n'ont pas été autorisés à voter, parce que leurs cartes de vote avaient déjà été reçues et enregistrées. La recourante fait valoir les conclusions suivantes:
 1. Monsieur Claude Bumann est récusé; un Professeur de droit hors canton est désigné pour l'instruction du présent recours;
 2. Le recours est doté de l'effet suspensif;

3. Le recours est admis;
 4. A titre de mesure provisionnelle et en vertu de l'effet suspensif dont le recours du 24 mars 2017 déposé par l'UDC du Valais romand bénéficie, l'assermentation des membres du Conseil d'Etat prévue le 27 mars 2017 est suspendue jusqu'à droit connu dans la présente cause;
 5. A titre de mesure provisionnelle, toutes les urnes des Communes valaisannes sont saisies et mises sous scellés par la police cantonale, laquelle est immédiatement nantie de cette mission par le bureau du Grand Conseil;
 6. Le recourant est associé à toutes les démarches de l'instruction;
 7. L'arrêté proclamant les résultats de l'élection des membres du Conseil d'Etat 2017 (scrutin de ballottage) est annulé;
 8. Les frais de la présente cause sont mis à la charge de l'Etat;
 9. D'équitables dépens sont alloués au recourant selon un décompte remis à l'autorité de céans en temps utiles.
5. Par courriel du 24 mars 2017, le secrétaire de Brigue a confirmé au Service parlementaire que la commune de Brigue-Glis a déposé, le 21 mars 2017, auprès du Ministère public du Haut-Valais une plainte contre inconnu pour soupçon de fraude électorale. Après un contrôle détaillé de toutes les cartes de vote reçues pour le second tour de l'élection au Conseil d'Etat, il est apparu que, dans environ 50 cas, les cartes de vote subtilisées ont été utilisées pour voter frauduleusement. Ce soupçon de fraude se base sur une comparaison entre la signature figurant sur une carte de vote manifestement fausse et des signatures se trouvant sur d'autres cartes de vote. Le nombre de cas ne devrait pas être largement supérieur à 50.
 6. Par courriel du 24 mars 2017, le secrétaire de Naters a confirmé au Service parlementaire que des irrégularités au sein de la commune avaient été découvertes à la suite de la demande d'un citoyen quant à son matériel de vote pour le second tour. A cet égard, les duplicata du premier tour ont également été examinés. A la connaissance de la commune, 16 votes falsifiés concernent le premier tour et 6 le second tour. 7'081 personnes ont été inscrites à la commune de Naters pour ces élections cantonales.
 7. Selon les informations du secrétaire de la commune de Viège, les autorités communales ont été informées d'éventuelles irrégularités, lorsque le samedi 18 mars 2017, deux votants ont affirmé, dans le local de vote, d'une part, ne pas avoir reçu de matériel de vote et d'autre part, ne pas avoir voté. Le contrôle du registre des votants a toutefois montré que leur vote avait déjà eu lieu et qu'il avait été enregistré. Dimanche, le 19 mars 2017, un autre votant a également indiqué se trouver dans la même situation. L'examen a montré dans les trois cas que les signatures avaient été falsifiées. Un autre contrôle a également mis en lumière que, dans un même immeuble, cinq autres votes présentaient le même modèle falsifié de signature. Le bureau de vote n'a pas procédé à d'autres examens détaillés dans d'autres quartiers de la commune. Toutes les autres cartes de vote ainsi que le registre des votants ont été scellés.
 8. Outre la commune de Brigue, les communes de Naters et de Viège ont également déposé, auprès du Ministère public du Haut-Valais, une plainte contre inconnu pour fraude électorale au sens de l'article 282 alinéa 1 du Code pénal suisse.
 9. Par fax du 27 mars 2017, l'avocat de la recourante a fait parvenir au Service parlementaire une écriture complémentaire à son recours du 24 mars 2017.
 10. Le même jour, la Commission de validation a siégé, aux fins de notamment discuter de la suite à donner au recours.
Par 10 voix pour, 2 contre et 0 abstention, elle a approuvé le projet de décision élaboré par le Service parlementaire.
 11. Lors de sa session constitutive du 27 mars 2017, tous les députés ont reçu une copie des différents documents (recours, écriture complémentaire et le projet de décision du Grand Conseil).
Après discussion, le Grand Conseil a rejeté le recours de l'UDC du Valais romand par 105 voix contre, 23 pour et 0 abstention.

B) RECEVABILITE

1. Aux termes de l'article 215 de la loi sur les droits politiques (ci-après: LcDP), un recours peut être interjeté au Grand Conseil, par l'entremise de la Chancellerie d'Etat, contre la régularité d'une élection cantonale. Tout parti politique organisé corporativement a qualité pour recourir (article 214 LcDP). La qualité pour recourir de l'UDC du Valais romand, pour ce qui est du second tour à l'élection du Conseil d'Etat seulement, n'est pas contestée.
2. Le recours doit être déposé par lettre signature dans les trois jours qui suivent la découverte du motif, mais au plus tard le troisième jour dès la publication des résultats (article 215 alinéa 2 LcDP). Le délai a ainsi été respecté par la recourante.
3. Il convient ainsi d'entrer en matière sur le présent recours.

C) CONSIDERATIONS

1. En ce qui concerne la demande de récusation de Monsieur Claude Bumann, il convient de relever qu'elle n'est pas suffisamment motivée. Il n'est en effet pas indiqué dans l'écriture où, quand ni de quelle manière le chef du Service parlementaire se serait exprimé publiquement sur l'élection au Conseil d'Etat.
Le Service parlementaire soutient les organes du Grand Conseil, les commissions – dont la Commission de validation – et les députés dans l'exécution de leur travail parlementaire. Il leur apporte un appui scientifique et juridique (article 50 du Règlement du Grand Conseil). Dans l'exécution de cette tâche, le chef du Service parlementaire s'est saisi, sans préjugé, de l'instruction du présent recours.
Selon l'article 10 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la personne qui a préparé une décision doit se récuser lorsqu'elle a un intérêt personnel dans l'affaire, qu'elle est parente d'une partie, a représenté une partie ou qu'il existe des circonstances de nature à faire suspecter son impartialité.
Dans le présent cas, aucun cas de récusation n'est donné. Il ne ressort pas non plus du recours, pas plus qu'il n'est suffisamment motivé, dans quelle mesure le chef du Service parlementaire ou un de ses subordonnés aurait fait naître une suspicion de partialité.
Pour ces raisons, le motif de récusation demandé par la recourante est rejeté.
2. En vertu de l'article 217 alinéa 1 LcDP, les élections et votations ne peuvent être annulées que s'il apparaît vraisemblable que les irrégularités alléguées ont influencé de manière déterminante le résultat du scrutin. Cet alinéa reprend la jurisprudence constante du Tribunal fédéral, laquelle n'a pas été modifiée depuis la rédaction de la loi. Le message du Conseil d'Etat du 14 janvier 2004 précise ce qui suit: *Au cas où le Tribunal fédéral constate que des irrégularités ont été commises à l'occasion d'une élection ou d'une votation, il n'annule le résultat de celles-ci qu'à la double condition que les irrégularités constatées sont importantes et qu'elles ont pu influencer de façon décisive ce résultat. La simple constatation que des irrégularités ont entaché la procédure d'une votation n'entraîne pas à elle seule son annulation. Il faut en outre qu'elles aient été propres à influencer de manière décisive le résultat du vote. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, «l'annulation d'un scrutin et la répétition d'une votation – ou d'une élection – n'entrent en considération que dans des cas exceptionnels; il faut que les manquements soient particulièrement importants et que les effets de l'irrégularité sur le résultat apparaissent indubitables ou à tout le moins très vraisemblables» (ATF 119 la 271, cons. 3c; ATF 118 la 259, cons. 3c).*
3. La première condition requiert que les irrégularités constatées soient **importantes**. Il va de soi que, le fait pour un seul citoyen de n'avoir pas pu faire usage de son droit de vote de manière régulière et qui dépose un recours en matière de droit de vote, ne peut pas être considéré comme une irrégularité importante. L'on ne parle d'irrégularité importante que lorsqu'un certain pourcentage de l'électorat est concerné.

Les premières instructions de la Commission de validation ont montré que six citoyens de la commune de Naters et à peine plus de 50 électeurs de la commune de Brigue sont concernés par la fraude électorale. A Viège, les autorités tablent sur six cartes de vote inscrites falsifiées, aucune autre réclamation n'ayant été formulée. Ainsi, environ 64 cas au total sont connus dans les communes de Brigue, Naters et Viège et l'on peut partir du principe que le nombre de cartes de vote déposées par des tiers ne dépasse pas 100. En pourcentage, cela représente:

C ommunes	Electeurs inscrits	Pourcentage électeurs inscrits concernés	Votants	Pourcentages votants concernés
Brigue- Glis	9'168	50 = 0,54%	5'364	50 = 0,93%
Naters	7'081	6 = 0,08%	4'346	6 = 0,13%
Viège	5'056	8 = 0,15%	2'819	8 = 0,28%

Il n'existe à ce jour aucun indice montrant que d'autres communes auraient été touchées de manière analogue. A cet égard, il convient de mentionner les articles 212 et 213 LcDP, selon lesquels le citoyen peut intervenir au Conseil d'Etat en cas d'irrégularités dans la préparation d'une élection (par exemple, envoi incomplet du matériel de vote), afin que le Gouvernement puisse prendre les mesures nécessaires pour éliminer les irrégularités. Selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, les irrégularités dans la préparation des élections doivent être signalées immédiatement et avant le vote, afin qu'elles puissent être éliminées à temps et que l'élection ne doive pas être refaite. Si l'électeur inscrit ne réagit pas, alors que les circonstances lui demandaient d'agir immédiatement et qu'on pouvait l'exiger de lui, il perd son droit de contester l'élection (ATF 114 Ia 45; BGE 105 Ia 150; BGE 101 Ia 241; 98 Ia 620 E. 2, avec les références).

Si 100 irrégularités devaient être constatées dans le canton, cela représenterait:

Canton	Electeurs inscrits	Pourcentage électeurs inscrits concernés	Votants	Pourcentage votants concernés
Valais	213'959	100 = 0,05%	131'274	100 = 0,08%

A la lumière de la jurisprudence du Tribunal fédéral énoncée ci-dessus, il ne s'agit pas d'irrégularités importantes.

4. Il est également requis que les irrégularités constatées aient influencé de façon décisive le résultat des élections.

Lors de l'élection du 19 mars 2017, Frédéric Favre a officiellement obtenu 44'644 voix et Oskar Freysinger 42'520 voix. La différence de voix se monte ainsi à 2'124. Ainsi, afin d'élire Oskar Freysinger, il aurait fallu que 1'062 électeurs votent pour lui au lieu de Monsieur Favre. Dans l'hypothèse où les (environ) 100 voix falsifiées avaient été données non pas à Frédéric Favre, mais à Oskar Freysinger, le score électoral n'aurait pas non plus été influencé. Monsieur Favre aurait en effet toujours eu une avance de plus de 1'900 voix. Par conséquent, il est peu probable que les irrégularités constatées aient une influence sur le résultat des élections.

5. Il est encore moins probable, voire exclu, que les irrégularités constatées aient une influence sur les élections de Roberto Schmidt, de Jacques Melly, de Christophe Darbellay et d'Esther Waeber-Kalbermatten, puisque ceux-ci ont une avance sur Oskar Freysinger de 17'062 voix, respectivement de 15'062 voix, de 11'818 voix et de 11'470 voix.
6. Il est connu que le Ministère public du canton du Valais a reçu une plainte pour fraude électorale. Il lui incombe d'ordonner la saisie et la mise sous scellés de toutes les urnes des communes valaisannes ainsi que de prendre toutes les mesures d'instruction nécessaires comme demandé par la recourante. A cet égard, il convient de distinguer la procédure pénale de celle de validation du Grand Conseil. La procédure pénale va durer un certain temps jusqu'à l'établissement du jugement. En tant qu'instance de recours, le Grand Conseil doit rendre une décision indépendamment de la procédure pénale, ceci dans les plus brefs délais, car l'intérêt public demande que le Conseil d'Etat soit constitué le plus rapidement possible. L'instruction du Grand Conseil ne peut et ne doit pas être aussi détaillée que celle des autorités pénales. Si l'instruction pénale devait conclure que le nombre de voix falsifiées devait atteindre une telle ampleur que les résultats de l'élection auraient pu être influencés, le Grand Conseil devrait alors réviser sa décision. Dans ce cas, l'on procèdera soit à une élection complémentaire, si le résultat d'Oskar Freysinger se rapproche de celui de Frédéric Favre, soit à une nouvelle élection, si la différence des voix met aussi en doute les élections de Roberto Schmidt, de Jacques Melly, de Christophe Darbellay et d'Esther Waeber-Kalbermatten.
7. Au vu des considérations ci-dessus, les élections du 19 mars 2017 de Roberto Schmidt, de Jacques Melly, de Christophe Darbellay, d'Esther Waeber-Kalbermatten et de Frédéric Favre sont validées et le recours de l'UDC du Valais romand rejeté.
8. A ce stade de la procédure, il n'est pas entré en matière sur les requêtes de la recourante en ce qui concerne l'effet suspensif, l'octroi de mesures provisionnelles et l'annulation de l'arrêté proclamant les résultats de l'élection des membres du Conseil d'Etat (scrutin de ballottage).
9. Etant donné que le présent recours en matière de vote n'est pas complètement infondé et n'est pas abusif, les frais sont remis conformément à l'article 89 alinéa 2 LPJA. L'avance de CHF 500.- est remboursée à la recourante, laquelle n'a pas droit à des dépens.

D) Décision

1. Pour autant qu'il soit entré en matière, le recours est rejeté.
2. La demande de récusation à l'encontre de Monsieur Claude Bumann est rejetée.
3. Aucun frais n'est fixé et aucun dépens alloué.
4. La présente décision est envoyée à la recourante par lettre recommandée et une copie adressée pour information à la Chancellerie d'Etat.

Moyen de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours en matière de droit public dans les 30 jours dès sa notification auprès du Tribunal fédéral, conformément aux articles 82 et suivants de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF; RS 173.110).

Die Validierungskommission hat das Ausstandsbegehren gegen Herrn Claude Bumann mit 10 zu 2 Stimmen abgelehnt.

Die gleiche Validierungskommission hat diesem Entwurf mit 11 zu 2 Stimmen zugestimmt. Merci.

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Je remercie M. le député Francesco Walter et je remercie Mme la présidente.

A qui puis-je encore donner la parole? Je pense que tout a été dit.

Le député Grégory Logean demande la parole encore une fois.

Logean Grégory, député, UDC

Prétendre que 50 cas de fraudes dans une commune comme Brigue, qui sont avérés, on parle dans les conclusions de la commission de cas de fraudes avérés, et une vingtaine entre les 2 autres communes, ce n'est pas grand-chose, je ne crois pas que l'on peut tirer des conclusions aussi hâtives puisqu'on parle ici des cas de fraudes avérés et on peut légitimement craindre malheureusement que les cas de fraudes réels sont bien plus importants puisque seules les personnes qui se sont plaintes de ne pas avoir pu voter ont été identifiées. Donc, cela, on le sait, mais il y a ensuite toutes les autres personnes qui peut-être d'ordinaire ne votent pas lors des élections et qui, elles, ne se sont pas souciées de savoir si, oui ou non, quelqu'un a voté à leur place.

Alors, il est un petit peu léger à notre sens de prétendre que ces 50 et 10 cas, ce n'est pas grand-chose et que cela n'a pas d'incidences sur les résultats. Oui, cela peut avoir des incidences dans la mesure où on parle ici, pour reprendre les termes des communes concernées, de fraudes dites systématiques et organisées. Ça c'est relativement inquiétant.

Ensuite encore une fois vous préciser que l'UDC en tout cas du Valais romand, si ce Parlement, en tant qu'autorité compétente pour rejeter le recours, décide de le rejeter, eh bien!, nous étudierons bien évidemment la possibilité d'un recours au Tribunal fédéral parce qu'on ne peut pas accepter encore une fois de prendre une décision de fond sur un recours en le rejetant alors même que le délai de recours n'est même pas échu. En droit des constructions, par exemple, après 30 jours de publication dans le Bulletin officiel, si vous dites: après 28 jours, je vais débiter le terrassement..., c'est un principe juridique qui, à mon avis, ne tient pas. On ne peut pas valablement statuer alors même que le délai de recours n'est pas échu. Pour nous, c'est extrêmement clair.

Ensuite, la commission de validation, pour être crédible, aurait dû ordonner ces mesures d'instruction complémentaires, essayer de savoir si, oui ou non, les cas de fraudes sont plus importants. Je reviens sur les 50 cas de Brigue. Il y a, je crois, 553 personnes qui se sont rendues physiquement à l'urne. Si on les rapporte au gens qui se sont rendus à l'urne, on obtient un chiffre de 10%. Alors, tout dépend de la manière dont on rapporte ces chiffres, mais je crois que ce qui est important maintenant, c'est de ne pas précipiter les choses, de laisser le soin à la commission de justice, pour le bien de nos institutions, la crédibilité de notre Conseil d'Etat, du Gouvernement, aussi de l'image qu'on donne à ce canton, eh bien!, de ne pas écarter de manière expéditive un recours qui de toute évidence est fondé parce que c'est relativement inédit d'avoir 3 communes, les 3 villes importantes du Haut-Valais qui elles-mêmes saisissent le ministère public, ce n'est tout de même pas rien et c'est relativement inquiétant quand on parle de dizaines de cas à ce stade déjà avérés.

Donc, le groupe UDC réitère sa demande de ne pas anticiper, de ne pas valider cette élection puisque, *a priori*, à ce stade, on ne peut pas le faire. Et si on le fait, eh bien! encore une fois nous analyserons les possibilités de recourir au Tribunal fédéral, ce que nous ferons d'ailleurs très certainement.

Mais je crois qu'il serait bien qu'on retrouve un petit peu de sérénité et que ce Parlement prenne ses responsabilités et suive l'esprit de Serge Métrailler, je le répète encore une fois, il y a 4 ans, dans cette même salle, il avait relevé toute la problématique juridique aussi parce qu'il y a une vraie problématique juridique qui est posée par cette décision, ce genre de décision. Donc, tant qu'il n'y a pas de recours, il n'y a pas de problème, mais là effectivement il y a un recours qui est considéré comme pertinent et on ne peut pas décemment à ce stade procéder à la validation de l'élection au Conseil d'Etat.

Raison pour laquelle on vous demande de refuser ce projet de validation afin de permettre encore une fois à la commission de justice de pouvoir faire toute la lumière et ainsi rendre une décision qu'on pourrait qualifier de crédible.

Merci.

Claivaz Christophe, député, PLR

Le groupe PLR soutient le rapport de la commission de validation et ses conclusions quant à la proposition de décision visant à refuser le recours de l'UDC à valider les résultats de l'élection et à assermenter le nouveau Conseil d'Etat aujourd'hui.

«Fraudes électorales», le terme est fort; il nous renvoie à ce que nous avons pu constater dans des pays éloignés et, disons-le, quelque peu exotiques, avec des visions de la démocratie quelque peu différentes de celles que nous défendons. Fraudes électorales dans notre canton: l'allégation est insoutenable. Ce n'est pas supportable et défendable dans un Etat de droit et nous sommes les premiers à faire chorus aux plaintes pénales déposées par les communes concernées afin que toute la lumière soit faite sur les problèmes soulevés et que si fraudes organisées, il devait y avoir eues, que les instigateurs soient sévèrement punis. Des mesures pour améliorer la sécurité du vote par correspondance doivent également être mises en discussion.

Le recours de l'UDC, sur lequel le Grand Conseil doit se pencher, constitue un autre volet distinct de celui de l'aspect pénal qui sera instruit par le ministère public au nom de la séparation des pouvoirs. Plusieurs arrêtés et jurisprudences des tribunaux sont clairs. Pour que le résultat d'une élection soit annulé, il faut que les irrégularités constatées puissent avoir une influence sur le résultat du scrutin. Un électeur n'ayant pas pu exercer son droit dans les conditions normales attendues, c'est certes un électeur de trop, mais vous ne pouvez pas vous baser sur un fait restreint qui n'a pas d'influence sur le résultat final pour annuler un scrutin. Entrer dans ce jeu, c'est l'assurance d'un blocage complet de nos institutions car chaque élection, chaque votation seront contestées au nom de quelques problèmes facilement organisables et le verdict se jouera systématiquement devant les tribunaux.

Le positionnement des secrétaires communaux de Brigue, Naters et Viège est clair: les irrégularités porteraient sur 64 bulletins de vote. Sur plus de 130'000 votants et face à un écart de 2'124 voix, même si le nombre de listes posant problème atteint une centaine, l'irrégularité au sens de la jurisprudence du Tribunal fédéral ne peut être qualifiée d'importante et, dans ce sens, la demande d'annulation des élections ne peut être prise en compte et le recours doit être rejeté.

En parlant de 100 listes et en examinant l'impact potentiel sur le résultat, on se place encore dans un worst-case où les électeurs n'ayant pas pu exercer correctement leur droit de vote se seraient tous exprimés en faveur de M. Freysinger alors que les bulletins détournés contenaient invariablement le nom de M. Favre.

En parcourant le recours de l'UDC, on peut être d'accord ou non avec un certain nombre de points exposés, mais lorsqu'un recours se permet de faire de l'analyse politique en mettant en doute la volonté de l'électorat haut-valaisan de soutenir bien plus M. Favre au second tour qu'au premier, c'est faire preuve d'un manque de considération patent pour les citoyennes et citoyens valaisans qui simplement au niveau de l'exercice de leurs droits civiques ont exprimé un choix par rapport à la composition du Gouvernement pour la prochaine législature, sensibles à l'apaisement et à la vision commune et nécessaire pour le futur de notre canton.

Ce n'est pas aux fins stratégiques politiques que sont les dirigeants de l'UDC que je vais expliquer qu'une élection en 2 tours au système majoritaire, avec 13 candidats pour le premier tour et 7 pour le second, répond à des dynamiques fort différentes entre les 2 scru-

tins, mais ce n'est pas le lieu de faire une analyse politique des résultats de l'élection du Gouvernement, évidemment bien différente de celle dont votre recours semble instruire à charge contre M. Favre et notre parti.

Je ferai juste remarquer qu'il est étonnant de constater qu'un président de commune, donc président du bureau de vote, constate des irrégularités déjà au premier tour et à l'élection au Grand Conseil mais que personne ne fait recours dans les délais impartis. Il est vrai que le PLR n'avait aucune liste déposée dans l'arrondissement de Brigue et que M. Favre était largué dans cette région du canton. Bizarre que ces irrégularités potentielles ne soient évoquées que ce dimanche par la presse suisse alémanique.

Notre canton ne peut se permettre de se retrouver dans une situation de blocage avec des dossiers retardés par une prise de fonction différée de la part du Gouvernement. La campagne a été rude, le choix des citoyens clair, ce nouveau Gouvernement doit se mettre au travail pour répondre aux attentes placées en ses membres. L'effet suspensif évoqué par le recours ne permettra pas, en ajournant l'assermentation de 2 ou 3 semaines, pour être dans le délai d'une prise de fonction au 1er mai, d'avoir des éléments plus précis de la part de la justice, de la part des communes concernées, les informations ayant déjà été transmises.

De toute façon, en rejetant le recours de l'UDC, les différentes demandes contenues dans celui-ci, dont l'effet suspensif, deviennent caduques.

Si les conclusions de l'enquête du ministère public suite aux plaintes pénales des communes municipales de Brigue, Naters et Viège ou celles du Tribunal fédéral statuant sur le probable recours que va interjeter l'UDC suite au refus ce jour par le Grand Conseil valaisan du recours déposé sur les résultats du deuxième tour de l'élection du Conseil d'Etat, si ces conclusions devaient conclure à une invalidation des élections car une fraude massive pouvant influencer le résultat final a été découverte et démontrée, nous serions les premiers, en bons démocrates, à nous incliner et à accepter de nouvelles élections, quitte à ce que celles-ci interviennent plusieurs mois après la prise de fonction du Gouvernement élu le 19 mars dernier.

En conclusion, le groupe PLR, tout en soutenant les démarches judiciaires précitées, partage en ce jour les conclusions de la commission de validation comme quoi il n'existe pas d'éléments suffisants permettant d'affirmer que les irrégularités constatées aient pu avoir une quelconque influence sur le résultat final. L'élection du Gouvernement doit être validée et ses membres assermentés ce matin selon l'ordre du jour initial.

Les institutions devront, cependant, se pencher rapidement sur toute la question des délais, que ce soit de la tenue du scrutin du second tour 2 semaines seulement après le premier ou de la session constitutive du Parlement le lundi 3 semaines après l'élection, avec à la clé l'examen d'une validation d'élection alors que le délai de recours court encore jusqu'à minuit ce soir.

L'UDC a annoncé dès dimanche soir dernier que l'opposition redeviendrait son domaine d'expression..., si toutefois elle ne l'a jamais quitté un jour. Dès lors, nous ne pouvons être déçus de cette première matinée de session.

La session constitutive du Grand Conseil doit être une fête, principalement pour près de 50% de nouvelles têtes ici présentes et pour qui ce jour constitue un premier pas dans ce Parlement. Dommage de débiter sa nouvelle législature sur le recours qui nous occupe ce matin.

Il y a 4 ans et ce pendant plusieurs mois, voire années, à chacune de mes interventions ou de celles d'autres députés de notre groupe, nous entendions en boucle: la rengaine du PLR revanchard.

A bon entendeur et merci pour votre attention.

Bregy Philipp Matthias, Grossrat, CVPO

Ich habe es bereits beim letzten Votum gesagt, die CVPO verurteilt jede Form von Wahlbetrug aufs Schärfste. Die Täter sind von der Strafjustiz zu finden und idealerweise auch an den Pranger zu stellen.

Die CVPO hat sich aber auch intensiv mit den gesetzlichen Grundlagen und mit der Rechtsprechung des Bundesgerichts auseinandergesetzt. Die Rechtsprechung des Bundesgerichts und auch die Formulierung, welche sich in Artikel 217 des Gesetzes über die politischen Rechte unseres Kantons wiederfindet, sagt klar: Wahlen dürfen nur für ungültig erklärt werden, wenn es wahrscheinlich erscheint, dass die geltend gemachten Unzulänglichkeiten den Entscheid verändert hätten.

Meine Damen und Herren, wir haben heute hier einen vorformulierten Entscheid der Validierungskommission, welcher uns eben gerade sagt, dass es zu Unregelmässigkeiten gekommen ist, dass diese Unregelmässigkeiten in der Grössenordnung aber nicht geeignet sind, ein anderes Resultat herbeizuführen, dies im Gegensatz zum Grossrat, wo bereits wenige Stimmen ausgereicht hätten, ein anderes Resultat herbeizuführen. Nur, beim Grossrat hat es keine Beschwerde gegeben und so haben wir hier darüber nicht zu befinden. Hier haben wir eine Beschwerde, aber wir haben nicht Unzulänglichkeiten in einem Ausmass, das geeignet wäre, schlussendlich ein anderes Resultat herbeizuführen. Und so bleibt diesem Parlament keine andere Wahl, als heute hier diese Beschwerde abzuweisen und die Staatsratswahlen unter Vorbehalt zu validieren, da ja die Beschwerdefrist - wie bereits mehrmals erwähnt - erst heute Abend endet, und eine neue Beschwerde mit neuen Elementen noch eingereicht werden könnte. Und hier schliesse ich an meinen Vorredner Christophe Claivaz an, diese Bestimmungen sind umgehend zu ändern, wir bewegen uns hier in einem nicht gerade rechtsfreien aber sehr unsicheren Raum. Das steht einer Institution wie dem Walliser Parlament und dem Walliser Staatsrat nicht gut an, aber wir sind an die Verfassung und an die geltenden Gesetze gebunden.

Demzufolge und in Anbetracht auch der bundesgerichtlichen Rechtsprechung bleibt uns nichts anderes übrig, als heute hier diese Wahlen unter Vorbehalt zu validieren. Einen anderen Weg gibt es juristisch nicht. Ich teile aber die Auffassung, es ist äusserst bedenklich, wenn wir das tun müssen, obwohl wir wissen, dass es in gewissen Gemeinden zu einem Wahlbetrug gekommen ist, dieser aber schlussendlich keinen Einfluss auf das Gesamtergebnis gehabt hat.

Demzufolge schliesst sich die CVPO dem Beschluss der Validierungskommission an und verurteilt noch einmal aufs Schärfste all jene, die mit Füßen die Demokratie treten, indem sie einen Wahlbetrug begehen.

Ich danke.

Rausis Joachim, député, PDCB

Quelle sensation étrange que d'entamer notre législature par un recours qui, tiré à l'extrême, pourrait nous faire douter de la légitimité de nos mandats à toutes et à tous, voire du bien-fondé de notre engagement politique.

Et, pourtant, à y regarder de plus près, en ce qui concerne le groupe PDCB, le problème est simple: quelques dizaines de personnes sur les 131'274 électeurs qui ont pris part au vote, donc quelques dizaines de personnes ont triché lors du deuxième tour de l'élection au Conseil d'Etat. Ce fait... (*micro coupé*) et mérite une sanction à la hauteur de la gravité des faits. La procédure pénale entamée y pourvoira, nous en sommes convaincus.

Sur cette base, l'UDC du Valais romand a déposé un recours doté d'un effet suspensif concluant au report de l'assermentation des 5 conseillers d'Etat appelés à former notre Gouvernement dès le 1er mai prochain, c'est-à-dire demain ou presque. Cette demande risque donc de paralyser l'entier de l'appareil étatique de notre canton puisque,

passé cette date fatidique du 1er mai 2017, sans Conseil d'Etat, sans exécutif, plus aucune décision ne pourra être prise.

Au regard de la différence de voix entre MM. Favre et Freysinger, car je pars du principe, au vu des résultats, que l'UDC ne vise pas plus haut, il est évident, à nos yeux, que la tricherie n'a pas influé de façon critique sur le résultat final de l'élection. En d'autres termes, la volonté populaire exprimée dans les résultats du deuxième tour de l'élection au Conseil d'Etat du 19 mars dernier n'est pas altérée de manière décisive par les faits incriminés.

Cette prise de position n'enlève rien à la gravité des faits dénoncés par les communes de Naters, Brigue et vraisemblablement Viège aussi qui, je le répète, doivent donc être sanctionnés à tout prix.

Ces faits posent d'ailleurs, et ceci a déjà été relevé, la question de la sécurité de notre système actuel de vote par correspondance.

Je ne m'exprime même pas sur la demande de récusation de Claude Bumann qui, au mieux, relève de la mesquinerie eu égard au travail effectué par ce serviteur de l'Etat.

Avant de conclure, permettez-moi de prendre acte du fait que le premier geste politique de l'UDC durant cette législature s'apparente à une prise en otage de la république, et je pèse mes mots, prise en otage face au coup d'Etat qui a été invoqué par M. le chef de groupe Grégory Logean. Le PDC du Bas-Valais refuse de tomber dans le piège tendu et veillera tout au long de ces 4 ans à maintenir le débat législatif à la bonne hauteur.

Ce matin, sur l'autoroute, j'ai eu l'occasion, comme beaucoup d'entre vous sans doute, d'entendre le chef de groupe de l'UDC expliquer par le menu le pourquoi du dépôt de la motion d'ordre, refusée tout à l'heure. Il aurait éventuellement pu réserver la primeur de ses explications à ce plenum, question d'élégance, mais on constate une fois de plus l'attrait de l'impact médiatique, et comment lui donner tort quand on voit le nombre de médias présents aujourd'hui.

En conclusion, après une pesée d'intérêts entre la garantie du bon fonctionnement des droits populaires et la garantie du bon fonctionnement de l'Etat, le groupe PDCB s'en remet aux conclusions de la commission de validation, accepte sans réserve le projet de décision lu par le rapporteur et félicite d'ores et déjà les nouveaux élus qui prêteront sûrement serment tout à l'heure, Mme Esther Waeber-Kalbermatten, M. Christophe Darbellay, M. Jacques Melly, M. Roberto Schmidt et M. Frédéric Favre, et les assure de sa parfaite collaboration durant ces 4 ans.

Merci de votre attention.

Amoos Emmanuel, député, AdG/LA

La proposition de décision de la commission de validation est précise et permet au groupe AdG/LA d'être serein.

En vertu de l'article 217 de la loi sur les droits politiques, les élections et votations ne peuvent être annulées que s'il apparaît vraisemblable que des irrégularités alléguées ont influencé de manière déterminante le résultat du scrutin.

Ainsi, la simple constatation que des irrégularités aient entaché la procédure d'une votation n'entraîne pas, à elle seule, son annulation. La première condition requiert que les irrégularités constatées soient importantes. S'il est extrêmement grave, et qu'il faut condamner et poursuivre les personnes qui ont commis ces fraudes, les premières instructions de la commission de validation ont dévoilé 64 cas de fraudes. Si une centaine d'irrégularités devaient être globalement constatées, cela représenterait 0,08% des votants concernés.

A la lumière de la jurisprudence du Tribunal fédéral, il ne s'agit donc pas d'irrégularités importantes, même si les faits constatés sont extrêmement graves.

Il est également requis que les irrégularités constatées aient influencé de manière décisive le résultat des élections. La différence des voix entre M. Freysinger et M. Favre se monte à 2'124. Par conséquent, le nombre des irrégularités constatées ne peut avoir influencé de façon décisive le résultat des élections.

Aujourd'hui, le Grand Conseil doit rendre une décision indépendamment de la procédure pénale. Je rappelle qu'il s'agit d'une décision administrative du Grand Conseil. Selon la loi sur la procédure et la juridiction administratives, et si l'instruction pénale devait conclure que le nombre de voix falsifiées devait atteindre une telle ampleur que les résultats de l'élection auraient pu être influencés, le Grand Conseil pourrait alors réviser sa décision en tout temps.

Au vu du peu de cas de fraudes constatés, de l'intérêt public et pour que nos institutions puissent fonctionner, le groupe AdG/LA est de l'avis que le recours doit être rejeté.

Notre groupe insiste sur la nécessité de mettre en œuvre tous les moyens possibles afin de confondre les fraudeurs. Aussi demandons-nous à tous les députés et suppléants aujourd'hui assermentés d'assumer l'honneur qui leur a été donné par le peuple valaisan de le représenter dans notre noble Assemblée.

Monsieur le député Grégory Logean, vous avez parlé de crédibilité. Il est inacceptable à ce stade de la procédure d'entendre parler de bourrage d'urnes ou encore pire, Monsieur Logean, de coup d'Etat.

J'invite chacune et chacun à modérer ses propos. Il en va de l'avenir de notre démocratie et du bon fonctionnement de nos institutions.

Je vous remercie pour votre attention.

Largey Thierry, député, Les Verts

Le Grand Conseil est appelé aujourd'hui à revêtir une position quelque peu particulière puisque il n'est pas dans le rôle du législatif mais bien dans le rôle d'une autorité qui va devoir statuer sur un recours déposé par l'UDC.

En cela, Les Verts tiennent à prendre cette position non pas de législateur mais bien d'autorité de décision. Ils conçoivent très bien que si les circonstances et les informations qui étaient en notre possession à ce jour devaient conduire à devoir refuser la validation de l'élection du Gouvernement cantonal, eh bien!, il faudrait prendre cette décision. Il en va du respect de l'Etat de droit dont le Valais en est un bel exemple.

Alors, il fallait s'intéresser aux arguments qui sont développés et bien dans le recours puisque c'est la source principale et première qui doit pouvoir nous faire dire si, oui ou non, nous devons invalider au sens des arguments et des critères que pose le Tribunal fédéral. Deux arguments sont mis en évidence, qui ont déjà été évoqués: le premier, c'est le nombre d'électeurs qui n'ont pu aller voter à l'urne (64). Les personnes qui ont parlé avant moi ont pu largement exposer en quoi ce nombre de 64 est relativement faible compte tenu du nombre total d'électeurs et d'électrices de ce canton. Je ne vais pas trop y revenir, tout simplement pour dire que, effectivement, on n'est pas dans le cas d'une configuration, on va dire d'une fraude massive ou même d'une fraude importante au sens du propos du Tribunal fédéral.

Autre argument qui me semble intéressant, c'est presque l'argument le plus mis en évidence: c'est celui d'une progression dite spectaculaire d'un des candidats entre le premier et le deuxième tours. Voilà que pour les recourants, cette progression spectaculaire serait, ne pourrait être que l'effet d'une fraude. Je ne crois pas. Comme ceci a été également dit, le premier et le second tours sont totalement différents. La configuration a fait qu'il y avait moins de candidats, qu'il y a eu des reports de voix, qu'il y a eu des consignes données par les organes des partis qui font qu'on peut expliquer les résultats que nous avons constatés. Dès lors, faut-il penser que le résultat du second tour ne serait qu'en fait une régression

spectaculaire d'un des candidats et que cette régression spectaculaire d'un des candidats serait la preuve eh bien! d'une fraude. A l'évidence, non. Les résultats du deuxième tour ne sont pas les résultats du premier tour, il faut s'en tenir à ceci et accepter finalement ce que nous devons constater, c'est-à-dire l'élection de 5 candidats qui l'ont été au scrutin majoritaire par la population valaisanne.

Dès lors, Les Verts, à l'évidence, se rangent derrière le constat que s'il y a eu fraude, et malheureusement il y a eu fraude, cette fraude n'est pas importante, elle n'a pas modifié fondamentalement le résultat, elle n'était pas à même de modifier notamment la place du cinquième élu et, dès lors, nous ne pouvons que rejeter le recours et demander la validation du scrutin pour le Gouvernement cantonal.

Reste que nous devons ajouter également que ce n'est pas parce que le délai de recours n'est pas encore échu - il le sera ce soir - que l'autorité de recours que nous sommes aujourd'hui ne peut pas statuer sur un recours qui a déjà été déposé et c'est même son rôle que d'aller vite dans une affaire qui nécessite beaucoup de célérité.

Je finirai tout de même par relever 2 éléments:

C'est évidemment la question des délais, et nous devons revenir absolument sur cette question des délais de manière à pouvoir les modifier pour la prochaine législature et obtenir finalement un confort de travail qui soit à la hauteur des besoins et de la nécessité d'élire un Gouvernement et d'élire aussi un Parlement.

En outre, il y a la question du contrôle du vote par correspondance et là encore il y a des questions à se poser: comment favoriser ce contrôle de manière à ce que des gens ne puissent effectivement pas aller subtiliser des enveloppes, imiter des signatures ou faire une signature - entre guillemets - «bidon» et envoyer ces enveloppes pour d'autres. Il y a des systèmes, peut-être pas dans le sens d'un registre des signatures, mais pourquoi pas des codes, des codes qui seraient envoyés, des mots de passe qui seraient envoyés. Je pense que cette question-là doit être encore traitée.

Dans l'immédiat, je vous incite à refuser le recours et à accepter la validation du Gouvernement cantonal pour les 4 prochaines années. Merci.

Clausen Diego, Grossrat, CSPO

Also ich glaube, wir haben hier ganz einen anderen Sachverhalt, als wir ihn erst über die Grossratswahlen diskutiert haben. Wir haben hier sicher eine Verhältnismässigkeit, die keinen Einfluss, keinen wesentlichen Einfluss auf dieses Resultat nehmen wird. Was aber ein Fakt ist: Wir haben eine Stimmrechtsbeschwerde vorliegend, welche bei den Grossratswahlen nicht hinterlegt wurde. Bei den Grossratswahlen lag aber der Verdacht auch nicht vor, und man macht ja nicht unter Vorbehalt Stimmrechtsbeschwerden. Also hier ist die Verhältnismässigkeit zwar gegeben, das Parlament hat jetzt aber unter Vorbehalt die Validierung abgelehnt - wir haben das akzeptiert, wir waren auch nicht im Prinzip gegen eine Validierung des Grossrats.

Hier wie gesagt, haben wir einen Kommissionsbericht der Validierungskommission, der eigentlich sehr ausführlich dargelegt ist und auch bestätigt, dass die Verhältnismässigkeit in dem Sinne nicht gegeben ist. Also die CSPO folgt diesem Beschluss und unterstützt die Validierungskommission in ihrem Vorhaben.

Was uns aber äusserst wichtig scheint, auch wenn der Vorbehalt bei den Grossratswahlen abgelehnt wurde vom Parlament, dass die strafrechtliche Untersuchung sehr breit ausgelegt wird, dass man nicht nur den 2. Wahlgang, sondern auch den 1. Wahlgang anschaut, mitunter die Grossrats- und Suppleantenwahlen. Ich glaube, dass sind wir dem Volk schuldig, diese Transparenz zu erhalten, von wo diese Unregelmässigkeiten kommen und letztendlich auch für uns, damit wir in Ruhe diese Legislatur angehen können und auch zielorientiert weiterarbeiten können.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

Kamerzin Sidney, député, PDCC

En préambule, il faut relever que les faits qui nous occupent sont de la plus haute importance. En effet, ils touchent à l'essence même de la démocratie, à l'expression des droits populaires, et c'est une question extrêmement sérieuse dont nous avons à nous occuper aujourd'hui. Il y a lieu de traiter cette affaire avec le plus grand sérieux et la plus grande rigueur, et mener l'instruction pénale notamment, d'identifier les auteurs des faits répréhensibles, si faits répréhensibles il y a eus, et de sanctionner avec la plus grande fermeté les auteurs de ces faits parce qu'on ne joue pas avec la démocratie.

Quant à l'élection elle-même, il faut attendre bien évidemment les conclusions de l'enquête pénale, comme c'est évoqué dans la décision, donc les conclusions de l'enquête pénale qui diront ce qui s'est exactement passé, qui diront l'ampleur de ces fraudes et ces malversations éventuelles et qui diront, dans l'affirmative, si l'on doit procéder à un nouveau scrutin. Et bien évidemment que le groupe PDCC se ralliera, tout comme le groupe PLR et les autres formations politiques de cet hémicycle, à l'organisation d'un nouveau scrutin si tel devait être le cas. C'est les conditions strictes - j'ai vu qu'il y avait des éminents juristes parmi les membres de l'UDC -, donc si les conditions strictes du recours et de l'organisation d'un nouveau scrutin sont remplies, eh bien!, évidemment que nous nous rallierons en toute démocratie à ces conclusions.

Mais, Mesdames et Messieurs, il faut laisser la justice faire son travail dans le calme et la sérénité, et attendre tout simplement les conclusions de l'enquête pénale.

Faut-il, comme le demande l'union démocratique du centre, ne pas procéder à l'assermentation des conseillers d'Etat, ne pas valider cette élection, octroyer des effets suspensifs? Que va-t-il se passer? Eh bien!, c'est très simple, le 1er mai, nous n'aurons pas de Conseil d'Etat, pas de Gouvernement, pas d'exécutif, nous serons privés en Valais de l'organe suprême de l'administration cantonale. Eh bien!, je crois que ce n'est pas ce que les Valaisannes et les Valaisans attendent. Ils attendent qu'on réalise ce qui a été proposé pendant la campagne et qu'on avance. On ne peut pas paralyser la totalité des institutions sur la base d'un seul recours. Ça voudrait dire quoi? Ça voudrait dire qu'en matière communale, en matière cantonale, en matière fédérale, il suffirait d'organiser, de recourir, pour stopper, pour arrêter toute activité gouvernementale, toute activité de gouvernance. Mesdames et Messieurs, pour le groupe PDCC, c'est bien évidemment inadmissible et ce n'est pas raisonnable.

Oui, il faut mener cette enquête avec tout le sérieux et toute la rigueur nécessaires et laisser la justice faire son travail mais non, Mesdames et Messieurs, Chers collègues, en l'état, en raison du fait que nous ne connaissons pas tous les tenants et aboutissants de cette affaire, en raison du fait que, manifestement, l'issue du résultat n'aurait pas été changée, mais nous attendons les conclusions de l'enquête pénale, eh bien!, non, nous ne pouvons pas paralyser aujourd'hui les institutions. Nous ne pouvons pas mettre en péril le fonctionnement du canton sur la base des éléments qui ont été fournis dans cette procédure de recours.

Notre groupe propose, dès lors, bien évidemment, de valider sans réserve cette élection et d'attendre sereinement les conclusions de l'enquête pénale.

Notre groupe refuse bien évidemment les arguments de l'union démocratique du centre et propose d'accepter la décision proposée.

Merci de votre attention.

Grabner Michael, Grossrat, SVPO

Wir haben dieses Entscheidprojekt für den Entscheid des Grossen Rates hinsichtlich der Validierung der Staatsratswahlen beziehungsweise was die Anfechtung derselben durch die UDC du Valais romand betrifft zur Kenntnis genommen. Wir sind uns einig, dass man die Argumente nachvollziehen kann, er ist juristisch grundsätzlich fundiert.

Was uns aber abhanden kommt, ist der Sachverhalt. Wir wissen einfach noch nicht, welches Ausmass eben genau dieser Wahlbetrug hat heute. Wir wissen es einfach nicht. Und können wir über etwas entscheiden, das wir nicht wissen? Ich denke nicht. Das sind mutmassliche Zahlen, die teilweise von den Medien herumgereicht wurden. Das sind nicht bestätigte Zahlen, die wir haben. Der Sachverhalt, der wird jetzt erst gerade abgeklärt. Das ist, was der Entscheid als solcher betrifft.

Was unsere Fraktion aber mehr stört als das, ist ein Punkt, der verschiedentlich schon angesprochen wurde, nämlich dass die Rekursfrist noch gar nicht abgelaufen ist. Die läuft heute Abend um Mitternacht ab. Das ist ein wesentlicher Unterschied zu den Grossratswahlen, wo die Rekursfrist selbstverständlich schon abgelaufen war.

Und es geht tatsächlich um das Image unseres Kantons. Wollen wir Wahlen validieren, bevor die Rechtsmittelfrist abgelaufen ist? Das ist die ganz einfache Frage, die wir uns stellen müssen. Heute Abend läuft die ab. Vielleicht wird am Nachmittag noch ein Rekurs deponiert, der noch ein grösseres Ausmass hat mit anderen Sachverhalten im Unterwallis - ich weiss es nicht. Wenn wir uns morgen treffen würden, dann könnten wir über diesen Entscheid sprechen. Aber heute können wir noch nicht über diesen Entscheid sprechen, weil die Rekursfrist noch gar nicht abgelaufen ist. Wir müssen zuerst die Rekursfrist abwarten und erst dann über alle allfällig eingereichten Entscheide sprechen.

Das ist unser einziger Grund, warum wir der Validierung nicht zustimmen werden. Und ich hoffe, dass Sie das dem Walliser Stimmvolk zuliebe auch tun, denn es hat ein Recht darauf, dass es faire Wahlen gibt und die auch korrekt validiert oder eben nicht validiert werden, und das kann man leider nicht, wenn die Rekursfrist noch nicht abgelaufen ist.

Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit.

Desmeules Jérôme, député, UDC

(...)

Désolé, semble-t-il que la technique ne soit pas encore complètement au point.

J'aimerais bien sûr faire chorus aux propos du chef de groupe de l'UDC du Haut, mais aussi poser une question: je me demande si le chef du groupe PLR a réellement lu les documents qui lui ont été transmis puisqu'à une des questions qu'il a soulevées, une réponse est clairement fournie. Il s'agissait donc de savoir pourquoi est-ce que dans la commune de Naters, personne n'avait fait recours contre le premier tour des élections puisque des bulletins ont aussi été apparemment subtilisés à ce moment-là? La réponse est fournie dans le rapport de la commission de validation qui nous explique que 16 votes falsifiés ont été détectés durant le premier tour mais ceux-ci n'ont été trouvés que lors du deuxième tour lorsqu'un examen complet des bulletins du deuxième et du premier tours a été réalisé.

Donc la question que je pose est assez simple: si 16 bulletins ont réussi à être falsifiés sans que ce soit détecté au premier tour, combien de bulletins dans combien de communes ont été falsifiés sans être détectés au deuxième tour? Je crois que personne ici n'aura la réponse à cette question et le fait simple de ne pas réussir à pouvoir répondre à cette question fait que nous sommes incapables de quantifier précisément cette fraude et si nous ne pouvons pas quantifier précisément cette fraude, eh bien!, nous ne devons pas assermenter le Gouvernement.

Merci.

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Il n'y a plus de parole demandée. Nous allons donc voter.

Ceux qui approuvent, avec la commission de validation, le refus de la plainte UDC du Valais romand et qui valident l'élection des 5 membres du Conseil d'Etat, soit:

MM. Roberto Schmidt, Jacques Melly, Christophe Darbellay, Mme Esther Waeber-Kalbermatten et M. Frédéric Favre, appuient la touche verte; ceux qui acceptent la plainte et refusent la validation de ces personnes appuient la touche rouge. Le vote est lancé.

Il n'y a pas d'abstention.

Nombre de votes entrés: 128

Non: 23

Oui: 105.

Procès-verbal du vote nominal

cf. Site Internet ou Archives du Grand Conseil

Namensabstimmungsprotokoll

s. Internetseite oder Archiv des Grossen Rates

Ainsi donc, nous pouvons passer au prochain point de l'ordre du jour.

7. Assermentation des membres du Conseil d'Etat

Vereidigung der Mitglieder des Staatsrates

(Accompagnés de M. le chancelier d'Etat et d'un huissier, Mme et MM. les conseillers d'Etat Roberto Schmidt (nouveau), Christophe Darbellay (nouveau), Frédéric Favre (nouveau), Esther Waeber-Kalbermatten et Jacques Melly font leur entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Je passe la parole à la vice-présidente du Bureau provisoire qui va lire la formule en allemand et je la lirai ensuite en français.

(Eidesformel und feierliches Gelöbnis, siehe Artikel 66 des Reglements des Grossen Rates.)

(Formule du serment et formule de la promesse solennelle, cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)

Monsieur le président du Conseil d'Etat Jacques Melly, Madame la vice-présidente du Conseil d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten, Monsieur le conseiller d'Etat Roberto Schmidt, Monsieur le conseiller d'Etat Christophe Darbellay, Monsieur le conseiller d'Etat Frédéric Favre, vous formez désormais le nouveau collège gouvernemental du canton du Valais.

A ce titre, je vous invite à prêter serment ou à promettre solennellement ensemble en indiquant «je le jure» ou «je le promets».

(...)

Je vous remercie.

Nous avons tous entendu votre engagement commun pour le bien de notre canton et de ses citoyens.

Nous y répondons par des applaudissements nourris.

(Applaudissements)

**8. Election des quatre scrutateurs
Wahl der vier Stimmzähler**

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Les propositions du Bureau provisoire sont les suivantes:

Mme la députée Gervaise Marquis, PLR

M. le député Raymond Borgeat, AdG/LA

M. le député Aristide Bagnoud, PDCC

M. le député Urban Furrer, CSPO.

Y a-t-il une autre proposition dans la salle?

Comme il n'y a aucune autre proposition, je considère qu'ils sont élus tacitement.

Merci.

Veillez tout de même vous lever.

(Applaudissements)

**9. Election du président du Grand Conseil
Wahl des Grossratspräsidenten**

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Nous passons à l'élection du président du Grand Conseil.

A qui puis-je donner la parole?

Clausen Diego, Grossrat, Fraktionschef CSPO

Die CSPO-Fraktion gratuliert zuerst einmal den 5 frisch gewählten Staatsratsmitgliedern zu ihrer Wahl und heutigen Vereidigung und freut sich auf die bevorstehende Zusammenarbeit.

Im selben Atemzug kommt mir die Ehre zu, Ihnen unseren Kandidaten für das Grossratspräsidium vorzustellen und zur Wahl empfehlen zu dürfen.

Diego Wellig, unser CSPO-Bergführer, welcher als Grossratspräsident vorgeschlagen wird, ist bereits einigen hier im Saal bestens bekannt. Er stammt aus Blatten ob Naters, und es ist ihm geläufig, Berge zu erklimmen. Zwei Jahre sind schnell vergangen und schon erreicht er, wie er es sich eben gewohnt ist, sicher den Gipfel. Diego Wellig ist 56 Jahre alt, verheiratet mit Silvia Schwery und Vater von Sohn Simon und Tochter Michelle, ein Mann, der den Walliser Tourismus mit seinen Stärken und Schwächen bestens kennt. Diego Wellig ist nun 8 Jahre im Grossen Rat und bekommt ab heute die Möglichkeit, für ein Jahr zu aller oberst des *perchoirs* sitzen zu können.

Schon als Jugendlicher war Diego vom Sportklettern begeistert. Im Jahre 1984 gründete er die Firma DiegoTrek - Expeditionen und Trekkingtouren in aller Welt. Er war bereits zweimal auf dem höchsten Berg der Welt, dem Mount Everest, und hat jeweils die höchsten Berge aller 7 Kontinente, die sogenannten *Seven Summits*, als erster Schweizer erklommen.

Wenn ich mich als Fraktionschef und Namensvetter ebenso aus Naters stolz auf dieses Präsidialjahr freuen darf, kommt mir Folgendes zu Diego passende Stichwort von Hans Kammerlander in den Sinn. Dazu vielleicht noch Folgendes: Diego ist ein sehr guter Kollege von Hans Kammerlander. 1990 bestiegen sie zusammen den Nanga Parbat (8'125 Meter hoch) über die Kienshofer Route und fuhren im Anschluss mit den Skiern vom Gipfel

ins Basislager. Es war die erste komplette Abfahrt von einem 8'000er-Gipfel und deshalb meinte unter anderem Hans Kammerlander: «Ein Gipfel gehört dir erst, wenn du wieder unten bist - vorher gehörst du ihm.»

So gesehen, gehört Diego nun für ein Jahr uns, und es bleibt ihm nichts anderes übrig, als uns Parlamentarier sicher und respektvoll als überparteiliche Seilschaft durch die stürmischen Politwinde auf weitere Gipfel zu führen. Die Ruhe, die Diego am Berg ausstrahlt, können wir im Parlament sicher sehr gut gebrauchen. Er selbst wird dann seine Ruhe erst wieder unten, nach seinem Präsidentschaftsjahr, geniessen können.

Wir schlagen Ihnen hiermit unser Fraktionsmitglied Diego Wellig als Präsidenten des Grossen Rates vor und hoffen auf eine breite Unterstützung.

Vorausschauend wage ich es, Anne-Marie Sauthier-Luyet zu ihrer Wahl als 1. Vizepräsidentin des Grossen Rates und Gilles Martin zu seiner Neunominierung als 2. Vizepräsident auf dem *perchoir* zu gratulieren.

Wir freuen uns jetzt schon auf das berauschende Empfangsfest am 12. Mai in Naters - eine Gemeinde, die es sich zwischenzeitlich gewohnt ist, Grossratspräsidenten empfangen zu dürfen.

Ich danke Ihnen für eine breite Unterstützung.

Amoos Emmanuel, député, chef du groupe AdG/LA

Le groupe AdG/LA soutient la candidature de M. le député Diego Wellig.

Et je ne reprendrai pas tout à l'heure la parole mais il soutiendra également les vice-présidences de Mme la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet et de M. le député Gilles Martin.

Merci.

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Merci Monsieur le député.

Est-ce qu'il y a d'autres propositions?

Cela ne semble pas être le cas.

Aucune autre proposition.

Je constate donc, selon l'article 112 alinéa 4 du règlement du Grand Conseil qu'il y a, avec M. le député Diego Wellig, un seul candidat au poste de président de ce Parlement pour la prochaine année.

Je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote, puis de les recueillir et, ensuite, de procéder au dépouillement avec l'assistance de la vice-présidence du Bureau provisoire et de l'adjoint du chef du Service parlementaire.

(...)

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés

Ausgeteilte Wahlzettel: 127

Bulletins rentrés

Eingegangene Wahlzettel: 127

Bulletins blancs

Leere Wahlzettel: 2

Bulletins nuls

Ungültige Wahlzettel: 20

Bulletins valables

Gültige Wahlzettel: 105

Majorité absolue
Absolutes Mehr:

53

Est élu

Gewählt ist:

voix / Stimmen

Wellig Diego

105

(Précédé de l'huissière, M. le député Diego Wellig, nouveau président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)

Wellig Diego, Grossrat, CSPO, neuer Präsident des Grossen Rates

Sehr geehrter Herr Doyen Albert Pitteloud,

Werte Frau Staatsratspräsidentin,

Werte Herren Staatsräte,

Geschätzte Ratskolleginnen und -kollegen,

Liebe Zuschauerinnen und Zuschauer,

Les mois d'agitation politique sont derrière nous... peut-être. Les électrices et les électeurs ont élu le nouveau Parlement et renouvelé le Gouvernement. Et, aujourd'hui, vous m'avez élu président pour la première année de cette nouvelle législature. Permettez-moi de vous remercier de tout cœur de la confiance que vous m'accordez.

Danken will ich aber auch meiner Frau Silvia, meinen Kindern Michelle und Simon, die mich auf meinem politischen Weg stets treu begleitet und mir immer das nötige Verständnis entgegengebracht haben. Ohne die Unterstützung der Familie, ohne das Wissen, dass sie voll hinter mir stehen, wäre diese Aufgabe nicht lösbar. Ein Dankeschön gehört selbstverständlich auch meinem Vater, meiner Schwester und den Kollegen, die mir stets hilfreich zur Seite standen und stehen.

Ein Jahr lang der höchste Walliser zu sein, dies, meine Damen und Herren, ist für mich eine wirklich grosse Ehre. Und ich bin überzeugt, sie ist es auch für meine Partei, die CSP, den Bezirk Brig und meine Heimatgemeinde Naters und mein kleines Dorf Blatten. Ich werde mit aller Kraft die vielfältigen Aufgaben in Angriff nehmen und in meinem Präsidentschaftsjahr das Parlament und den Kanton Wallis verantwortungsbewusst, stolz und würdig vertreten.

Cette année constitue le point culminant de ma carrière politique. A l'occasion de mon discours d'entrée en fonction en tant que deuxième vice-président, j'ai expliqué qu'une bonne préparation, de l'endurance et de solides connaissances étaient nécessaires si l'on voulait atteindre un sommet. C'est l'interaction entre le guide et l'alpiniste qui permet d'atteindre le but. L'alpiniste apporte sa forme physique, sa volonté et son enthousiasme, et le guide assure le succès avec son savoir, son expérience et son pas sûr. C'est cette coexistence et cette collaboration qui nous font avancer. Pendant les 2 dernières années, j'ai bénéficié de l'expérience de mes prédécesseurs et appris ce que cela signifiait que d'être président du Grand Conseil et quels étaient les défis liés à l'exercice de cette fonction. Un tout grand merci à Edmond et à Nicolas.

Was ich hier in den Händen halte, kennen Sie sicher alle: Es ist ein Lawinenschüttelgerät. Ein unmögliches Wort, aber ein tolles Instrument! Es gehört zu der Standardausrüstung eines Bergführers. Es hilft, verschüttete Personen zu orten und zu retten. Im Wesentlichen hat es 2 Funktionen: senden und empfangen. Senden und empfangen - das geschieht auch in diesem Saal. Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, auch Sie senden Ihre Statements und Meinungen in diesen Saal. Und natürlich hoffen auch Sie, dass Ihre Signale empfangen, gehört und erhört werden. Ich weiss, gerade wir Politiker

sprechen manchmal lieber, als dass wir zuhören. Dabei sollten wir nicht vergessen: Der Mensch hat eine Zunge und 2 Ohren, damit er doppelt so viel zuhört wie spricht. Und ja, wer nie zuhört, dem wird irgendwann auch nicht mehr zugehört.

Damit die Kommunikation aber gelingt, müssen wir alle dieselbe Frequenz verwenden. Ich sehe es als meine Aufgabe an, dass ich als Grossratspräsident dafür sorgen werde, dass wir alle auf der gleichen Frequenz senden und empfangen. Mögen unsere Positionen noch so unterschiedlich sein und kaum vereinbar scheinen, der Sturm der Argumente noch so toben, nie dürfen wir aus den Augen verlieren, dass wir uns früher oder später zum Wohle der Walliser Bevölkerung finden müssen. Vergessen wir nicht: Kommunikation ist nicht alles, aber ohne Kommunikation ist alles nichts.

Wir blicken auf eine intensive Zeit der Wahlen zurück: Gemeinderats-, Grossrats- und Staatsratswahlen. Ich habe es heute selber gespürt mit dem Resultat. Es war eine turbulente Zeit, in der mit harten Bandagen gekämpft wurde, und es gab wohl auch einige Verletzungen, die so schnell nicht verheilt sind. Wir können das Ganze aber auch als ein Stück gelebte Demokratie sehen, als ein Aufeinanderprallen verschiedener Meinungen, Programme und Persönlichkeiten. Nun hat das Volk entschieden und will, dass wir uns an die Arbeit machen. Ich appelliere an Sie alle, dass wir uns in der kommenden Legislatur immer bewusst sind, uns immer vor Augen führen, wofür wir vom Volk gewählt worden sind: Wohlfahrt und Wohlstand zu sichern und zu fördern. Und dafür will ich mich weiterhin zusammen mit Ihnen einsetzen. Der Satz von John F. Kennedy «Frage nicht was dein Land für dich tun kann, sondern was du für dein Land tun kannst!» sollte auch für uns gelten.

Meine Damen und Herren, ich bin bereit, Ihre Anliegen zu empfangen, Sie bei der Suche nach einer oftmals noch verschütteten Lösung zu unterstützen und den Grossen Rat zu führen. Wie bei jeder Expedition bin ich dabei auf Sie als Seilgefährten angewiesen. Aus meiner Erfahrung als Bergführer weiss ich, dass man nur als funktionierendes Team erfolgreich sein kann.

Francophones ou germanophones, c'est ensemble que nous sommes forts, c'est ensemble que nous atteindrons nos buts pour un Valais prospère.

Merci beaucoup und vergähts Gott!

(Applaus)

Pitteloud Albert, député, UDC, doyen de fonction

Monsieur le président Diego Wellig, avec votre élection, s'achève mon rôle de doyen de l'Assemblée.

Je vous adresse mes plus vives félicitations et vous cède ma place... sans espoir de retour!

(Applaudissements)

10. Election de la première vice-présidente du Grand Conseil Wahl der ersten Vizepräsidentin des Grossen Rates

Der Präsident

Merci nochmals für das Vertrauen und die Unterstützung!

Bevor wir zum nächsten Punkt kommen, möchte ich dem Doyen, Herrn Albert Pitteloud, ganz herzlich danken. Er hat den ersten Teil der konstituierenden Sitzung souverän geleitet und hat dafür sicher einen grossen Applaus verdient.

(Applaus)

Wir gehen weiter zum Punkt: Wahl des 1. Vizepräsidenten des Grossen Rates.
Wem darf ich das Wort erteilen?
Herr Grossrat Christophe Claivaz, Sie haben das Wort.

Claivaz Christophe, député, chef du groupe PLR

Au nom des députées et députés du groupe PLR, j'aimerais, tout d'abord, féliciter notre nouveau grand baillif, M. le député Diego Wellig. Après 2 ans d'apprentissage et d'approche, en passant par les différents camps de base ou l'étude de l'Heure des questions ou de la recevabilité des urgences étaient imposées, tout en reprenant son souffle à l'écoute des conseils avisés et rigoureux de Nicolas ou à la lecture des thèses plus prosaïques de Edmond, tu atteins aujourd'hui ton Everest avec la fonction de premier citoyen du canton. Tu sauras, avec Anne-Marie et le deuxième vice-président, être premier de cordée pour conduire ce Parlement vers les sommets et remettre dans la trace les skieurs téméraires risquant de déclencher des avalanches. Nous nous réjouissons de travailler sous ta présidence et de te fêter plus solennellement le 12 mai prochain.

Lors de la cérémonie de clôture de la précédente législature, je remerciais les conseillers d'Etat Jean-Michel Cina et Maurice Tornay, qui quittent le Gouvernement au 30 avril prochain, et leur souhaitais tout de bon pour l'avenir; je réitère ces vœux. Quant aux autres ministres, je disais que le peuple choisirait s'il les remerciait ou non; c'est chose faite aujourd'hui. Alors, au nom du groupe PLR, je vous félicite, Madame la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten et M. le Monsieur le conseiller d'Etat Jacques Melly, pour votre élection. Et je suis convaincu qu'avec les nouveaux conseillers d'Etat Christophe Darbellay, Roberto Schmidt et Frédéric Favre, vous mènerez ce canton avec le Parlement vers les plus hauts sommets également.

Lors de cette cérémonie de clôture, je mentionnais que j'espérais vous retrouver ici le 27 mars si les électrices et électeurs du district de Conthey me renouvelaient leur confiance et que les membres du groupe PLR en faisaient de même par rapport à la fonction de chef de groupe. Ces 2 étapes s'étant bien passées, et je profite d'ailleurs de remercier les électeurs et mes chères et chers collègues du groupe PLR pour la confiance renouvelée, il m'échoit l'honneur de vous présenter, à la fonction de première vice-présidente du Grand Conseil, Mme la députée **Anne-Marie Sauthier-Luyet**. Originaire de Savièse ayant franchi la Morge pour épouser Philippe, un Contheysan, Anne-Marie est maman de 2 enfants adultes et grand-maman. De formation commerciale, elle exerça comme assistante de direction auprès de Provins Valais. Formatrice d'adultes avec brevet fédéral, enseignante au Centre valaisan de perfectionnement continu, formatrice indépendante spécialisée en correspondance et communication en langue française, Anne-Marie fonctionne également comme membre du collège d'experts en langue française et organisation dans le cadre du brevet fédéral d'assistante de direction pour la Suisse romande et comme membre du collège d'experts en correspondance commerciale pour le CFC d'employé de commerce.

Anne-Marie n'est pas une inconnue en politique puisqu'elle siège dans ce Parlement comme députée depuis 2005. Elle fut présidente de la sous-commission naturalisations, recours en grâce et établissements pénitentiaires, puis présidente de la commission de justice, rapporteure et membre de la commission de sécurité publique, présidente de la commission interparlementaire de contrôle de la détention pénale, présidente du Conseil de l'égalité et de la famille et vice-présidente de la délégation aux affaires extérieures. Anne-Marie est également engagée dans sa commune comme membre de la commission communale de l'économie et du tourisme et de la commission de l'intégration et du droit de cité.

Anne-Marie a fonctionné durant cette dernière année comme deuxième vice-présidente de notre Parlement, responsable de l'examen des questions déposées pour l'Heure des questions, mais a pu aussi et surtout représenter notre institution à de nombreux

ses reprises sur délégation du président. Le fonctionnement en tandem avec Diego Wellig a parfaitement fonctionné et est amené à se perpétuer et se renforcer si vous lui faites confiance tout à l'heure.

Anne-Marie a été brillamment réélue au Grand Conseil par les électrices et électeurs du district de Sion réalisant le meilleur score de la liste du PLR.

Le PLR est fier de pouvoir vous présenter, pour la première fois de son histoire, une femme à cette fonction et, si tout va bien, Anne-Marie deviendra l'an prochain la cinquième femme à présider ce Parlement cantonal.

Chères et chers collègues, le groupe PLR vous remercie d'avance de faire un bon accueil à notre proposition en portant à la première vice-présidence Mme la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet. Merci pour votre attention.

Der Präsident

Herzlichen Dank dem Fraktionschef der PLR.

Gibt es noch weitere Vorschläge?

Aucune autre proposition.

Wenn das nicht der Fall ist, bitte ich die Stimmzähler, die Stimmzettel zu verteilen.

(...)

Ich gebe Ihnen nun das Resultat bekannt der Wahl zur 1. Vizepräsidentin:

Bulletins délivrés

Ausgeteilte Wahlzettel: 123

Bulletins rentrés

Eingegangene Wahlzettel: 123

Bulletins blancs

Leere Wahlzettel: 4

Bulletins nuls

Ungültige Wahlzettel: 6

Bulletins valables

Gültige Wahlzettel: 113

Majorité absolue

Absolutes Mehr: 57

Est élue

Gewählt ist: **voix / Stimmen**

Sauthier-Luyet Anne-Marie **113**

(Précédée de l'huissière, Mme la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, première vice-présidente du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)

Der Präsident

Liebe Anne-Marie, Dein glänzendes Resultat erfreut uns sehr! Ich freue mich, weiterhin mit Dir zusammen dieses Parlament leiten zu dürfen und zweifle nicht daran, dass unsere Zusammenarbeit wie im vergangenen Jahr auch ausgezeichnet und kollegial sein wird.

Anne-Marie, Du hast das Wort.

Sauthier-Luyet Anne-Marie, députée, PLR, première vice-présidente du Grand Conseil

Sehr geehrter Herr Grossratspräsident,
Geschätzte Frau Staatsratspräsidentin,
Messieurs les anciens et nouveaux conseillers d'Etat,
Liebe Grossrätinnen und Grossräte, Suppleantinnen und Suppleanten,
Chers collègues députés et députés-suppléants,
Mesdames et Messieurs de la presse,
Mesdames et Messieurs qui nous suivez de la tribune et sur les ondes,

De nombreux nouveaux visages ont fait leur apparition. Je suis ravie de leur souhaiter la bienvenue et beaucoup de satisfactions dans l'exercice de leur mandat de député ou de député-suppléant.

Vous comprendrez qu'en 12 ans de Parlement, j'ai fait de belles rencontres et j'éprouve de la nostalgie aujourd'hui par rapport à l'absence de collègues avec lesquels j'ai pu travailler de manière collégiale et tisser des liens d'amitié, collègues qui ont aujourd'hui interrompu leur parcours parlementaire. Je sais qu'ils suivent la retransmission, alors je leur adresse mes cordiaux messages.

En premier, j'adresse mes vives félicitations à notre nouveau grand baillif Diego Wellig. Accompagner Diego Wellig dans son ascension vers le perchoir constitue un privilège pour moi, même si je n'arrive pas à le suivre. Je lui souhaite plein succès à la tête de cette nouvelle équipe.

Aucune ascension ne peut être réussie sans une remarquable préparation logistique. Je tiens à remercier Claude Bumann et toute son équipe de sherpas du Service parlementaire pour leur soutien sans faille dans l'agitation actuelle ainsi que notre huissière, Mme Josiane Bonvin, qui est également coach de nombreux députés.

Vous m'autoriserez un hommage particulier au chef du groupe PLR, M. le député Christophe Claivaz, non seulement pour sa présentation élogieuse à mon égard mais également pour son n'impressionnant travail constructif à la tête d'une équipe privée de conseiller d'Etat mais très active au Parlement et dans les commissions. Merci à mon groupe parlementaire de continuer à défendre les valeurs de responsabilité individuelle, de liberté d'entreprise, de respect, si chères au PLR.

Pour l'anecdote, j'avais reporté la préparation de ce message en attendant l'issue du scrutin du 19 mars afin de connaître la composition du Conseil d'Etat. Le 20 mars, après une secousse électorale entraînant une nouvelle distribution des rôles, je pouvais donc m'atteler à la tâche. Or, vendredi, nouveau séisme en terre valaisanne, recours contre la validité de l'élection. Nous étions à nouveau dans l'expectative: qui seront les conseillers d'Etat?... même M. Cina se demandait s'il devait rester parmi nous! Par facilité, et sans risque de me tromper, je félicite le Conseil d'Etat de la législature 2013-2017, qui a maintenu à flot le navire valaisan avec rigueur et professionnalisme. J'adresse également mes félicitations à la toute nouvelle équipe, donc Mme Esther Waeber-Kalbermatten, M. Jacques Melly, M. Christophe Darbellay, M. Roberto Schmidt et, avec une émotion toute particulière, je salue l'arrivée dans ce collège gouvernemental de M. Frédéric Favre.

Quelle est ingrate la tâche des conseillers d'Etat - aussi celle des candidats. Toute la république est à l'affût de vos plus petites pailles qui deviennent des poutres dans les mots des internautes. Chacun y va de son commentaire plus ou moins avisé et souvent désobligeant, voire malhonnête, mais personne ne relève les actions réussies.

J'aimerais vous rendre hommage, Madame la présidente et Messieurs les conseillers d'Etat sortants, pour le travail accompli au service de notre canton.

Le mot «merci» s'adresse à vous tous, Chers collègues, qui m'avez apporté votre précieux soutien et votre confiance, aux électeurs du district de Sion qui m'ont réitéré leur confiance lors des élections du 5 mars, à la commune de Savièse par son président Sylvain Dumoulin et par les conseillers municipaux pour leurs encouragements, à mon mari, à ma famille et mes amis qui m'assurent de leur appui dans l'exercice de ce mandat difficile.

Dank Ihnen, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ist heute der zweite Schritt in Richtung Präsidium des Grossen Rates gemacht und dafür bin ich Ihnen dankbar.

Je me mets au service de ce Parlement en qualité de vice-présidente en vous invitant, Chères et chers collègues, à y faire régner bienséance, sérénité et surtout respect.

Merci de votre attention et bonne continuation.

(Applaudissements)

11. Election du deuxième vice-président du Grand Conseil Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates

Der Präsident

Ich danke der 1. Vizepräsidentin Anne-Marie Sauthier-Luyet für ihre Worte.

Wir kommen zum Punkt: Wahl des 2. Vizepräsidenten.

Auch hier erwarte ich Vorschläge.

Herr Grossrat Sidney Kamerzin, Sie haben das Wort.

Kamerzin Sidney, député, chef du groupe PDCC

Herr Landeshauptmann, im Namen unserer Fraktion gratuliere ich Ihnen für Ihre Wahl als Parlamentspräsident und viel «Glick»!

Madame la première vice-présidente, au nom du parti démocrate-chrétien du Centre, félicitations pour votre élection et bonne suite.

Notre groupe tient aussi à féliciter les conseillers d'Etat sortants pour tout le travail accompli durant cette dernière législature, et remercie et félicite également le nouveau collègue gouvernemental et lui souhaite plein succès pour les 4 années à venir.

Chères et chers collègues, au nom du parti démocrate-chrétien du Centre, j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui la candidature de M. **Gilles Martin** pour la deuxième vice-présidence du Grand Conseil. On dit que la politique, c'est être au bon endroit au bon moment, ce que d'aucuns ont pu expérimenter durant ces dernières élections, eh bien! avec Gilles Martin, c'est assurément la bonne personne au bon endroit au bon moment.

Heureux soixantenaire, marié à Christine, papa de Grégory et de Stéphanie, heureux grand-papa et jeune grand-papa, il présente toutes les garanties nécessaires liées à l'exercice de cette fonction de par son expérience militaire, professionnelle et politique: Militaire tout d'abord, il a été, il est lieutenant colonel d'infanterie, aussi actif dans les troupes aériennes et surtout il a été membre de l'état-major de la Patrouille des glaciers comme commandant de la base du centre névralgique de la PDG, commandant de la base d'Arolla. Au niveau professionnel, il a gravi les échelons tout d'abord au niveau bancaire en franchissant toutes les étapes, en parcourant les différents services d'une banque, du crédit hypothécaire à la gestion de fortunes, pour aboutir au niveau de la direction d'un établissement bancaire au niveau cantonal. Depuis 2000, il est le directeur et le propriétaire de son entreprise, une PME active sur Sion dans la gestion de fortunes et au niveau financier. Il a été actif aussi au niveau politique: au conseil général de la ville de Sion de 1993 à 1996, conseiller communal de 1996 à 2009, député-suppléant à partir de 2009, élu député en 2013 et brillamment réélu en 2017.

Mesdames et Messieurs, notre groupe est très fier et a l'honneur de vous présenter la candidature de Gilles Martin qui, par son expérience, son parcours militaire, politique et professionnel, présente toutes les garanties liées à l'exercice de cette fonction.

Merci de votre soutien à M. le député Gilles Martin.

Der Präsident

Ich danke Herrn Grossrat Sidney Kamerzin für die Präsentation und den Vorschlag des 2. Vizepräsidenten.

Gibt es noch andere Wortmeldungen oder Vorschläge im Saal?

Aucune autre proposition.

Wenn das nicht der Fall ist, bitte ich die Stimmzähler, ihre Arbeit aufzunehmen.

Es ist nun schon 13.00 Uhr. Das Reglement sieht vor, dass der Präsident von 12.00-13.00 Uhr verlängern kann; nach 13.00 Uhr müsste das Plenum entscheiden, aber ich glaube, ich kann damit einverstanden sein, dass wir das weiterziehen und die Kommissionen noch zügig durchziehen werden. Also eine Verlängerung um vielleicht eine halbe Stunde. Ich danke für die Zusage.

(...)

Ich gebe Ihnen nun das Resultat für die Wahl des 2. Vizepräsidenten bekannt:

Bulletins délivrés

Ausgeteilte Wahlzettel: 126

Bulletins rentrés

Eingegangene Wahlzettel: 126

Bulletins blancs

Leere Wahlzettel: 5

Bulletins nuls

Ungültige Wahlzettel: 9

Bulletins valables

Gültige Wahlzettel: 112

Majorité absolue

Absolutes Mehr: 57

Est élu

Gewählt ist: **voix / Stimmen**

Martin Gilles **112**

(Précédé de l'huissière, M. le député Gilles Martin, deuxième vice-président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les applaudissements des membres de la Haute Assemblée.)

Der Präsident

Lieber Gilles, auch Dir gratuliere ich zu Deiner Wahl und freue mich, Dich im Präsidium willkommen zu heissen. Ich hoffe auf eine gute Zusammenarbeit.

Das Präsidium setzt sich nun wieder aus einer Frau und zwei Männern zusammen - eine starke Seilschaft im Präsidium für das kommende Jahr.

Herr 2. Vizepräsident, lieber Gilles, du hast das Wort.

Martin Gilles, député, PDCC, deuxième vice-président du Grand Conseil
Herr Grossratspräsident,
Frau Staatsratspräsidentin,
Madame et Messieurs les conseillers d'Etat anciens et nouveaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Service parlementaire,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs les invités,
Mesdames et Messieurs qui nous suivez par l'intermédiaire de Canal9,
Chers collègues députés et députés-suppléants,

Zunächst einmal möchte ich allen Gewählten, also Ihnen, meine Damen und Herren Abgeordnete und Suppleanten, sowie den Mitgliedern der Regierung meinen herzlichen Glückwunsch aussprechen.

Chaleureuses félicitations également à M. le nouveau président du Grand Conseil Diego Wellig ainsi qu'à Mme la vice-présidente Anne-Marie Sauthier-Luyet, aux côtés desquels je vais siéger ces prochains mois et, je l'espère, ces 3 prochaines années.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les parlementaires, pour l'honneur et la confiance que vous me témoignez en m'attribuant le poste que voici. Cette confiance est d'autant plus importante que le choix de ce jour est somme toute celui de la présidence de notre Parlement en 2019.

2019 devrait être l'année où nous devrions voir s'achever le processus de sélection internationale de la candidature aux 25es Jeux Olympiques d'hiver de 2026. Si notre canton présente un projet raisonnable, respectueux de l'environnement et sobre par l'utilisation des installations déjà existantes dans nos stations et si le peuple valaisan le décide, nous pourrions nous voir enfin choisis pour ce magnifique événement lors de la 132e session du Comité International Olympique qui se tiendra cette année-là.

Aber bis dahin warten noch zahlreiche Herausforderungen auf unsere Regierung und unser Parlament. Herausforderungen, die wir nur gemeinsam meistern können.

Comme l'a exposé M. le chef du groupe PDCC, que je remercie pour sa présentation élogieuse, j'ai commencé la politique comme conseiller général de la ville de Sion avant de siéger 12 ans à l'exécutif de la capitale. Elu député-suppléant en 2009, puis député en 2013, je m'engage à mettre mon expérience au bénéfice de notre Parlement. Dans le cas de la commune de Sion, je vais ainsi avoir l'honneur de succéder à M. Jean-René Fournier, grand baillif en 1995, et avant lui à M. René Jacquod de Bramois, élu président du Grand Conseil en 1963 alors que Bramois était encore une commune indépendante de Sion puisque la fusion n'a eu lieu qu'en 1968.

Wir haben äusserst bewegte Wahlen erlebt, die zu einigen tiefgreifenden Veränderungen geführt haben. Wir müssen uns nun an diese Veränderungen anpassen, denn es ist allein der Wille des Volks, der unser Handeln leiten muss.

Le succès de la Suisse et de notre canton s'est construit depuis des décennies sur la concorde et sur le dialogue. Ces qualités ainsi que le respect de chacun doivent perdurer et c'est ainsi que nous pourrions trouver les compromis nécessaires afin de poursuivre notre engagement et mener à bien la destinée de notre beau Valais pour nos aînés, pour nos adultes et surtout pour nos enfants et les générations suivantes.

In diesem Sinne werde ich mich zusammen mit unserem Präsidenten, unserer Vizepräsidentin und mit Ihnen allen, verehrte Parlamentskolleginnen und Parlamentskollegen, für das Wohl unseres Kantons und seine Bevölkerung einsetzen.

Je désire finalement adresser quelques remerciements à la population de Sion et du district de Sion, tout d'abord, qui m'a régulièrement soutenu lors de chaque élection, à mes collègues du PDC du Centre ainsi qu'aux autorités diverses avec lesquelles j'ai pu collaborer

et qui m'ont toujours démontré une loyauté réciproque, à mon épouse Christine qui a continuellement accepté mes absences nombreuses, à mes enfants Grégory et Stéphanie, leurs conjoints Joëlle et Julien, et mes petits-enfants Amélie et Damien, qui m'ont toujours soutenu dans mes démarches, à M. l'ancien grand baillif Edmond Perruchoud pour la conduite de notre Parlement en 2016 ainsi qu'à MM. les conseillers d'Etat sortants pour leur collaboration, à vous toutes et tous enfin, amis, collègues, collaborateurs, parents, parlementaires, vous également qui nous écoutez et que je ne connais pas, pour cette confiance permanente accordée.

Comme je le dis depuis le début de mon engagement politique, nous disposons en Valais de tous les atouts nécessaires pour réussir ensemble dans le respect de chacun.

Vielen Dank und einen schönen Tag noch!

(Applaudissements)

Der Präsident

Ich danke dem neuen 2. Vizepräsidenten für seine Worte und bitte Gilles, Platz bei uns hier auf dem *perchoir* zu nehmen.

Wir haben die Wahlen für das Präsidium nun abgeschlossen und kommen zum nächsten Traktandum.

12. Election de la commission des finances

Wahl der Finanzkommission

Der Präsident

Wir haben zunächst die Finanzkommission mit 13 Mitgliedern zu ernennen.

Die Fraktionschefs haben sich zusammengesetzt und haben aufgrund der Wahlergebnisse und der Stärke der Parteien die proportionelle Sitzverteilung nach Artikel 18 Absatz 3 GORBG und der Vereinbarung zwischen den Fraktionen vorgenommen. In den 3 Oberaufsichtskommissionen sind immer 13 Mitglieder durch Grossrätinnen oder Grossräte vertreten. Ich bitte Sie, von diesem Verteilschlüssel auf der abgegebenen Liste Kenntnis zu nehmen. Die Namen der jeweiligen Mitglieder haben Sie in schriftlicher Form erhalten.

Für die Finanzkommission werden somit folgende Personen vorgeschlagen:

Amoos Emmanuel, AdG/LA

Bender Benoît, PDCB

Clerc Mathieu, Les Verts

Clivaz Bruno, PDCC

Contat Pierre, UDC

Favre Stéphanie, PLR

Favre-Torrelloz Muriel, PDCB

Furger Niklaus, CVPO

Pont Stéphane, PDCC

Rion Yvan, UDC

Studer Rainer, CVPO

Tauss-Cornut Sonia, PLR

Wenger Frank, CSPO

Sind weitere Vorschläge für die Finanzkommission hier im Saal?

Aucune autre proposition.

Wenn das nicht der Fall ist, so erfolgt gemäss Artikel 115 unseres Reglements die Wahl der Mitglieder der Finanzkommission in stiller Wahl.

Ich gratuliere den Mitgliedern der Finanzkommission und wünsche ihnen das nötige Augenmass bei der herausfordernden Arbeit angesichts der momentan schwierigen finanziellen und wirtschaftlichen Lage.

(Applaus)

**13. Election de la commission de gestion
Wahl der Geschäftsprüfungskommission**

Der Präsident

Ebenfalls die Geschäftsprüfungskommission besteht aus 13 Mitgliedern.

Gemäss vorliegender Liste sind folgende Abgeordnete vorgeschlagen:

Alter Florian, AdG/LA

Bumann Konstantin, CSPO

Cipolla Ludovic, UDC

Fauchère Cyrille, UDC

Girard Fabien, PLR

Hildbrand Patrick, SVPO

Maret Marianne, PDCB

Métraiiller Serge, PDCC

Moret Xavier, PLR

Moulin Bruno, PDCB

Putallaz Charles-Albert, PLR

Schmid Manfred, CVPO

Schmidhalter-Näfen Doris, AdG/LA

Gibt es weitere Vorschläge für die Geschäftsprüfungskommission im Saal?

Aucune autre proposition.

Wenn keine Vorschläge vorhanden sind, gilt ebenfalls Artikel 115 des Reglements. Diese Personen sind in stiller Wahl gewählt und auch ihnen wünsche ich viel Freude bei den bevorstehenden Aufgaben.

Herzliche Gratulation!

(Applaus)

**14. Election de la commission de justice
Wahl der Justizkommission**

Der Präsident

Folgende 13 Abgeordnete sind als Mitglieder der Justizkommission vorgeschlagen:

Cipolla Alexandre, UDC
Cretton Sandra, PDCB
Fontannaz Blaise, PDCC
Ganzer Stéphane, PLR
Gaspoz Marcel, PDCC
Heiniger Madeline, AdG/LA
Jäger Lukas, SVPO
Mascitti Aurelian, Les Verts
Mottet Xavier, PLR
Noth-Ecoeur Marie-Claude, PLR
Schwestermann Alex, CSPO
Turin Olivier, AdG/LA
Walter Francesco, CVPO

Gibt es weitere Vorschläge im Saal?

Aucune autre proposition.

Wenn dies nicht der Fall ist, sind diese Abgeordneten ebenfalls in stiller Wahl nach Artikel 115 gewählt.

Den Mitgliedern der Justizkommission wünsche ich viel Vertrauen in unser Rechtssystem.

Herzliche Gratulation!

(Applaus)

Der Präsident

Ich danke den Fraktionschefs für die ausgezeichnete Vorbereitung der Vorschläge für die Obergerichtskommissionen.

15. Election du président et du vice-président de la commission des finances Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Finanzkommission

Der Präsident

Wem darf ich das Wort für den Vorschlag als Präsident erteilen?

(...)

Also wenn da alles klar ist, können wir direkt zur Wahl gehen. Die Kandidaten haben Sie auch auf der Liste.

Vorgeschlagen sind:

- Präsidentin: Favre Stéphanie, PLR
- Vizepräsident: Pont Stéphane, PDCC

Aucune autre proposition.

Wenn keine weiteren Vorschläge sind, gratuliere ich den beiden zu ihrer Wahl und wünsche viel Kraft für das Amt.

(Applaus)

**16. Election du président et du vice-président de la commission de gestion
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Geschäftsprüfungskommission**

Der Präsident

Auch hier haben Sie 2 Vorschläge:

- Präsidentin: Maret Marianne, PDCB
- Vizepräsident: Hildbrand Patrick, SVPO

Gibt es weitere Vorschläge im Saal?

Aucune autre proposition.

Also gratuliere ich auch dieser Dame und diesem Herrn zu ihrem Erfolg.

(Applaus)

**17. Election du président et du vice-président de la commission de justice
Wahl des Präsidenten und des Vizepräsidenten der Justizkommission**

Der Präsident

Hier haben wir auch 2 Vorschläge:

- Präsidentin: Heiniger Madeline, AdG/LA
- Vizepräsident: Schwestermann Alex, CSPO

Gibt es weitere Vorschläge im Saal?

Aucune autre proposition.

Ich gratuliere der Präsidentin und dem Vizepräsident der Justizkommission.

(Applaus)

Der Präsident

Ich bekomme hier noch eine Meldung. Es sind noch 6 Abgeordnete, die die Fotos nicht gemacht haben. Die sollten sich bitte zum Schluss noch gerade dahin begeben, um ein schönes Bild für das Internet zu knipsen.

**18. Présentation des collaborateurs du Service parlementaire
Vorstellung der Mitarbeiter des Parlamentsdienstes**

Der Präsident

Wir kommen zum letzten Punkt der Tagesordnung, der Vorstellung der Mitarbeiter des Parlamentsdienstes.

Unter der Leitung von Herrn Claude Bumann, Chef Parlamentsdienst, haben sich noch folgende Personen eingefunden:

- Nicolas Sierro
- Janique Luyet
- Benoîte Moulin
- Sarah Reynard
- Claudia Bonani
- Françoise Manni

- Daniel Petitjean

- Josiane Bonvin

(Applaus)

Ich danke den Mitarbeitern des Parlamentsdienstes recht herzlich, und ohne sie wäre ein Parlament quasi lahm.

19. Fin de la session constitutive Schluss der konstituierenden Session

Der Präsident

Zum Schluss noch ein letztes Wort des Dankes an Sie alle, meine Damen und Herren.

Erstens möchte ich allen gratulieren zu ihrer Wahl, ob Grossrat oder Suppleant, und auch den Staatsräten nochmals eine herzliche Gratulation.

Wir hatten die Session eigentlich nur bis 12 Uhr / 12.30 Uhr geplant - es hat jetzt nun eine Stunde länger gedauert, aber das zeigt auch unsere Stärke von der Demokratie und vor allem wie ausdauernd wir sind.

Heute ist für mich ein spezieller Tag. Es ist das erste Mal seit 8 Jahren, dass hier in diesem Saal 4 Bergführerkollegen anwesend sind, und ich bin überzeugt, dass ich auch mit diesen - auch wenn sie von verschiedenen Parteien kommen - eine gute Seilschaft binden kann und wenn einmal hier im Saal Glatteis ist, werden die sich sicher mit Pickel und Steigeisen zu helfen wissen.

Die speditive Abhandlung der Session war sicherlich nur möglich, weil der Chef des Parlamentsdienstes, Herr Claude Bumann, zusammen mit seinem Mitarbeiterstab die Sitzung minutiös vorbereitet hat und die Fraktionschefs sich auf die Kommissionszusammensetzungen im Vorfeld einigten. Wir haben eine gemeinsame Vereidigung zusammen mit den Suppleanten erlebt. Ich glaube, auch diese Praxis hat sich bewährt und gibt den Suppleanten einen Einblick, und es ist das einzige Mal, wo das gesamte Parlament zusammenkommt.

Einen speziellen Dank richte ich auch an Canal9, welche die Direktübertragung in die Stuben unserer Familien, Freunden und Angehörigen sowie den Zuschauerinnen und Zuschauern macht.

Ein Dankeschön richte ich auch an den Verantwortlichen des heutigen feierlichen Gottesdienstes Richard Lehner und den Geistlichen Josef Zimmermann. Die Messfeier wurde musikalisch umrahmt vom Jodelklub Aletsch unter der Leitung von Peter Summermatter.

Allen fleissigen Helferinnen und Helfern im Hintergrund ein grosses Dankeschön. Ich denke hier auch an die Medien und alle anderen. Den Übersetzungsdienst dürfen wir nicht vergessen, da wir ein zweisprachiger Kanton sind. Den Informatikdienst auch nicht, weil heute haben wir das erste Mal mit der neuen Technik gearbeitet und der erste Eindruck ist nicht so schlecht.

Naters, meine Heimatgemeinde, das grosse Dorf im Oberwallis oder die kleine Stadt seit Oktober 2016 (10'000 Einwohner), lädt Sie am 12. Mai 2017 recht herzlich zum Empfang des Walliser Grossratspräsidenten ein.

Ich wünsche Ihnen noch einen schönen Ausklang und einen schönen Nachmittag.

Danke schön und bis im Mai!

(Applaus)

La session constitutive de mars 2017 est officiellement close à 13 h 35.